

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10276

Vendredi 26 Juillet 2024

*Tarik Sektioui réussit
ses étrennes*

L'Argentine fait
les frais de la grinta
maroco-olympienne



Page 21

Bientôt un Spécial Fête du Trône



*Proposition de loi-cadre du Groupe
socialiste - Opposition ittihadie*
Une vision stratégique pour
la jeunesse marocaine



Page 3

Habib El Malki : *L'IFMA en harmonie avec la vision stratégique 2015-2030 de la réforme du système éducatif*

Le président du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS), Habib El Malki, a souligné, mercredi à Rabat, que l'Institut de formation aux métiers de l'alphabétisation (IFMA) est en harmonie avec la vision stratégique 2015-2030 de la réforme du système éducatif.

S'exprimant à l'ouverture d'un séminaire scientifique sur "L'Institut de formation aux métiers de l'alphabétisation, une priorité stratégique du Maroc pour améliorer la qualité de l'alphabétisation", M. El Malki a indiqué que cet Institut s'inscrit dans le cadre de cette vision stratégique, notamment en ce qui concerne la durabilité des apprentissages, l'élaboration de projets et l'intégration, mettant en avant les rôles de l'IFMA dans la professionnalisation des métiers de l'alphabétisation, l'amélioration des formations y afférentes et le renouvellement des formations dans ces métiers.

L'Institut, créé par l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisation, en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et avec le soutien de l'Union européenne (UE), permettra de poursuivre les efforts déployés pour l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des bénéficiaires, dans le but de mettre en place une approche qualitative pour réduire le taux global d'analphabétisme, renforcer les compétences et faire de la recherche scientifique un levier contre l'analphabétisme, a-t-il fait savoir.

Il a ainsi souligné que l'IFMA vise également à rationaliser la gestion de la carte scolaire et l'encombrement au niveau des classes, à exploiter le potentiel et les espaces disponibles dans les éta-



blissements d'enseignement pour mettre en œuvre des programmes d'éducation non formelle, et à renouveler les formules d'incubation, de rattrapage et de partenariat, parallèlement au renouvellement de l'offre éducative.

Dans la même veine, le président du CSEFRS a noté que la plateforme de formation hybride de l'Institut vise à développer des compétences professionnelles pertinentes et à promouvoir l'intégration de l'éducation des adultes dans le système d'éducation et de formation, conformément au principe de l'apprentissage tout au long de la vie.

M. El Malki a aussi souligné que l'IFMA favorisera de manière significative l'accès au marché du travail, augmentera le niveau de productivité et le revenu personnel, et contribuera à la croissance

de l'économie nationale, à réduire les écarts entre les différentes franges de la société et à promouvoir une culture d'égalité.

L'ambition est d'améliorer la qualité des métiers de l'alphabétisation et de renforcer sa gouvernance et sa qualité, à travers la mise en place d'une structure appropriée de formation dans quatre métiers : "manager de formation", "alphabétiseur", "formateur de formateurs", et "encadrant", a-t-il ajouté.

L'Institut est dotée d'une plateforme de formation hybride pour le développement des compétences des alphabétiseurs, encadrants, formateurs et managers, en fournissant des services continus, renouvelés et de qualité pour répondre aux besoins structurels.

Abdelouadoud Kharbouch : *L'Institut de formation aux métiers de l'alphabétisation, une concrétisation du principe d'apprentissage tout au long de la vie*



L'Institut de formation aux métiers de l'alphabétisation (IFMA) constitue un mécanisme d'amélioration de la qualité des programmes lancés en matière et une illustration concrète du principe d'apprentissage tout au long de la vie, a affirmé, mercredi à Rabat, le directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, Abdelouadoud Kharbouch.

Dans une allocution à l'ouverture d'un séminaire sur "L'Institut de formation aux métiers de l'alphabétisation : Une priorité

stratégique pour le Maroc pour améliorer la qualité de l'alphabétisation", M. Kharbouch a indiqué que la mise en place de cette structure s'inscrit dans le droit fil des Hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de la vision éclairée du Souverain pour le développement du système d'éducation et de formation et la promotion du capital humain.

Créé en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et avec le soutien de l'Union européenne (UE),

l'IFMA propose une formation aux professionnels de l'alphabétisation, toutes catégories confondues, tels que les formateurs des formateurs, les managers et les encadrants, afin de les doter des connaissances et des compétences nécessaires grâce à une offre de formation basée sur une approche andragogique moderne qui intègre l'outil numérique, a précisé M. Kharbouch.

L'Institut, a-t-il poursuivi, a été créé en deux phases, dont la première a consisté à préparer les référentiels de compétences, de formation et d'évaluation relatifs aux professions d'alphabétisation, sur la base de précédents référentiels et d'expériences internationales dans ce domaine, et en tenant compte des résultats des ateliers de travail organisés à cette fin. La deuxième phase, expérimentale, conduite dans les régions de Béni Mellal-Khénifra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, a vu la création de la plateforme de formation "open source" de l'Institut, l'adoption de son organigramme et l'élaboration d'une vision pour l'implémentation des activités de formation, a précisé M. Kharbouch.

Dans une déclaration à la presse, Mariana Alcalay, chargée de programmes au Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb, a relevé que l'Institut revêt une grande im-

portance dans la lutte contre l'analphabétisme chez les adultes, soulignant que cette structure démontre l'engagement du Maroc à lutter contre ce fléau. À son tour, Lisa Butt, cheffe de la division du développement social et rural à la délégation de l'Union européenne au Maroc, a souligné l'importance de cet organisme qui dispense des formations hybrides, en présentiel et à distance, aux formateurs et à toutes les catégories de professionnels.

Intervenant à cette occasion, la directrice de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, Isabelle Kempf, a mis en exergue le rôle de l'IFMA en matière de formation aux métiers de l'alphabétisation, en tant que garant du droit à l'éducation pour de larges couches de la population.

L'IFMA s'assigne pour principale mission la professionnalisation des métiers de l'alphabétisation (alphabétiseurs, encadrants, formateurs de formateurs et managers de formation). L'Institut dispose d'une plateforme de formation mixte qui permet de développer les compétences liées à chacune des quatre professions, en fournissant des services continus et actualisés pour répondre aux besoins structurels de qualification et de professionnalisation, en relation avec la chaîne de valeur de l'alphabétisation.

Proposition de loi-cadre du Groupe socialiste - opposition ittihadie

Une vision stratégique pour la jeunesse marocaine

Dans une démarche empreinte de vision stratégique et de responsabilité, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants a récemment présenté une proposition de loi-cadre pour la jeunesse, une initiative cruciale pour le développement et la consolidation du tissu social et démocratique de notre nation. Ce projet ambitieux, porté par les députés ittihadis, vise à créer un cadre législatif et institutionnel solide pour promouvoir l'engagement et la protection de la jeunesse marocaine. Il incarne également une volonté inébranlable de forger un avenir où la jeunesse marocaine pourra non seulement s'épanouir mais aussi jouer un rôle primordial dans l'édification d'une société juste et équitable.

Il est indéniable que les jeunes occupent une place centrale dans les réformes entreprises par le Maroc. Reconnue comme la principale force motrice du changement, la jeunesse marocaine exige non seulement ces réformes mais aspire également à les incarner et à les diriger. Ce projet de loi-cadre se veut ainsi le catalyseur de cet élan, en capitalisant sur l'énergie, la créativité et les potentialités illimitées des jeunes.

La construction et la consolidation d'un projet sociétal robuste sont parsemées de défis colossaux. Toutefois, la Constitution marocaine met en exergue la né-

cessité de prendre en compte le poids démographique significatif et les potentialités socioculturelles de la jeunesse. Son engagement dans la préparation, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques à tous les niveaux de gouvernance est non seulement souhaitable mais crucial pour le succès des réformes.

La proposition de loi-cadre pour la jeunesse soumise par le Groupe socialiste - Opposition ittihadie s'aligne sur divers accords internationaux, notamment ceux ratifiés par le Maroc, ainsi que sur les référentiels des Nations unies. Elle prend également en considération les expériences internationales en matière d'habilitation des jeunes, mettant en lumière leur rôle essentiel dans le développement durable et la réussite des processus de réforme et de transition démocratique.

Fidèle aux valeurs de l'USFP, cette proposition de loi-cadre pour la jeunesse ambitionne d'établir un cadre législatif, institutionnel et politique unifié pour toutes les politiques de jeunesse, tout en assurant la convergence et la transversalité des politiques sectorielles. Elle vise à encadrer les droits, libertés et responsabilités des jeunes, en garantissant les mécanismes de promotion des droits. De plus, elle définit les orientations de la politique nationale de la jeunesse et organise les ressources nécessaires pour sa



mise en œuvre.

En vue de renforcer l'efficacité, la proposition aspire à assurer la cohérence des interventions des divers acteurs en faveur des jeunes et définir les responsabilités des intervenants dans l'habilitation et la protection de la jeunesse. Elle prévoit également l'organisation des mécanismes institutionnels pour la gestion et l'évaluation de la politique nationale de la jeunesse, tout en encadrant les institutions et associations de jeunesse, leurs rôles, droits et obligations. Enfin, elle s'attache à définir les infrastructures éducatives, culturelles, sportives et récréatives destinées aux jeunes, afin de créer un

environnement propice à leur épanouissement.

Il faut dire que cette proposition de loi-cadre marque un tournant décisif pour le Maroc. En créant un environnement où les jeunes peuvent pleinement s'épanouir et participer activement à la vie publique, elle répond aux attentes de la jeunesse et respecte les normes internationales. Elle favorise une participation démocratique et un développement équilibré, permettant aux jeunes de jouer un rôle déterminant dans l'édification d'une société prospère et juste.

A travers cette proposition de loi-cadre, le Groupe socialiste des-

sine une feuille de route ambitieuse et détaillée pour l'avenir. Elle appelle à une mobilisation collective pour libérer et développer le potentiel des jeunes, les considérant non seulement comme des bénéficiaires des politiques publiques, mais aussi comme des acteurs clés du développement national. Elle invite, par ailleurs, à une mobilisation collective pour transformer les aspirations de la jeunesse en réalités concrètes, assurant ainsi au Maroc un avenir radieux et prospère, où chaque jeune peut contribuer de manière significative au progrès et à la justice sociale.

Mehdi Ouassat

Le code de déontologie parlementaire, un point d'ancrage de la confiance des citoyens dans leurs représentants

Assurément, les démocraties modernes cherchent toujours à s'approprier les moyens de revivifier leurs institutions. Dans cette optique, la déontologie de l'action parlementaire s'avère un passage impératif, voire un point d'ancrage, de la confiance des citoyens dans leurs représentants et, par ricochet, dans l'institution législative.

Certes, se doter d'un code de déontologie propre aux parlementaires est immanquablement l'art de créer la confiance chez les citoyens par le biais de règles, de pratiques et de comportements qui répondent aux devoirs de probité et d'exemplarité devant régir l'action parlementaire et la conduite des députés au titre de leur mission représentative. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'adoption par la Chambre des représentants du code de déontologie de l'action parlementaire, après de longues délibérations, dans le cadre de l'amendement de son règlement intérieur.

Approuvée à la majorité lors d'une séance plénière (117 députés pour, contre deux abstentions), cette proposition d'amendement du règlement intérieur de la première Chambre du Parlement témoigne, en effet, de sa détermination à œuvrer pour la moralisation de l'action parlementaire et à consacrer les valeurs d'intégrité et de responsabilité dans la gestion de la chose publique.

Approché par la MAP, Mohamed El Yaagoubi, universitaire et expert en droit administratif, estime que la codification d'une exigence déontologique de responsabilité des

parlementaires s'inscrit dans la continuité du processus de renforcement de l'Etat de droit dans lequel s'est engagé le Maroc, sous la sage conduite de SM le Roi Mohammed VI. Ce processus qui répond à une attente institutionnelle fondatrice de l'Etat moderne marque une nouvelle évolution du système représentatif marocain.

A l'instar de nombreux Parlements dans le monde qui se sont dotés d'un code de déontologie des députés, l'institution législative marocaine s'est engagée sur la voie de l'élaboration d'un dispositif pareil conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI contenues dans le Message que le Souverain avait adressé aux participants au Symposium commémorant le 60ème anniversaire de la constitution du premier Parlement élu.

Dans ce Message, le Souverain avait mis l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts "afin que la démocratie représentative institutionnelle puisse se hisser au niveau que Nous lui souhaitons et qui ferait honneur au Maroc". Sa Majesté le Roi avait aussi évoqué les principaux défis qu'il conviendrait de relever, notamment "la nécessité de reléguer à l'arrière-plan les calculs partisans au profit des intérêts supérieurs de la Nation et des citoyens et de moraliser la vie parlementaire par l'adoption d'un code de déontologie qui soit juridiquement contraignant pour les deux Chambres de l'institution législative".

S'attardant sur les facteurs ayant motivé cette initiative, El Yaagoubi a affirmé que "la

formalisation des règles déontologiques de l'action parlementaire peut être expliquée par une série de considérations internes et externes". En premier lieu, la formalisation est une réponse aux comportements susceptibles de miner la confiance du public en le personnel politique.

En second lieu, cette formalisation s'explique par le fait que les parlementaires constituent le pouvoir législatif et sont dépositaires du pouvoir de légiférer, qui découle, comme cela est énoncé par la Constitution, de leur mission de production normative. Certes, la qualité des textes législatifs dépend dans une large mesure de celle des élites représentant les intérêts des citoyens au sein de l'Hémicycle, a-t-il souligné. "En se conformant aux règles d'éthique et aux principes de moralité et de probité qui fondent le pacte social, les députés seront à même de consacrer la démocratie représentative", a enchaîné l'universitaire.

En fait, les comportements des parlementaires devraient en principe être une référence pour les citoyens. "L'exemplarité et la transparence constituent les objectifs ultimes de ce code portant les prémisses d'une réponse pertinente qui vise à faire face de manière structurelle aux agissements susceptibles de fragiliser la confiance des citoyens dans leurs représentants, tout en contribuant à valoriser l'action parlementaire", a-t-il expliqué.

En troisième lieu, la codification des règles déontologiques propres aux parlemen-

taires permettrait de consolider la confiance du citoyen dans l'institution parlementaire qui a "souffert de réactions de méfiance manifestées à maintes reprises par les électeurs et les acteurs de la société civile", a-t-il estimé.

Cela étant, les parlementaires ont donc besoin de la considération de leurs électeurs. La formalisation des règles déontologiques relatives à l'action des représentants de la nation relèverait de la logique selon laquelle tout acteur qui détient une parcelle du pouvoir public doit répondre des actes de son action, conformément au principe constitutionnel de la reddition des comptes.

"L'insertion de ces règles dans le règlement intérieur du Parlement jouerait un rôle symbolique et préventif. Ceci est d'autant plus vrai que tous les acteurs qui agissent au nom de l'Etat sont soumis à des statuts qui prévoient les devoirs et les obligations encadrant leurs fonctions", a plaidé El Yaagoubi.

Et de détailler qu'il est question d'un système de normes d'origines diverses qui ont été intégrées au règlement intérieur de la Chambre des représentants avec pour objectif de réguler la conduite personnelle des députés dans la perspective de favoriser une relation de confiance mutuelle entre les représentants et les représentés.

"Au-delà du caractère contraignant des règles devant constituer ce code, la dimension préventive favorisera l'installation d'un climat de confiance auprès du public", a-t-il dit.

Par Driss Laabdi (MAP)

Sahara marocain

Une diplomatie Royale agissante et proactive

Le Maroc poursuit sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI son action inlassable pour consacrer ses droits légitimes sur ses provinces du Sud, à la faveur du plan d'autonomie sous souveraineté marocaine, porté en cela par une diplomatie Royale agissante et proactive.

Le Royaume a ainsi engrangé des succès majeurs depuis l'accession de Sa Majesté le Roi au Trône de Ses glorieux ancêtres. La reconnaissance par de grandes puissances, comme les Etats-Unis, de la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud est l'une des illustrations de cette diplomatie Royale qui fait aujourd'hui du Maroc un acteur clé et écouté sur la scène continentale et internationale.

C'est une diplomatie qui s'appuie sur la clarté quand elle fait de la question du Sahara "le prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement international", comme l'a souligné le Souverain dans Son discours à l'occasion du 69^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.

Le soutien international grandissant au plan marocain d'autonomie comme seule et unique solution au différend régional autour du Sahara marocain est une autre illustration du dynamisme et du succès de l'approche Royale. Qualifiée de sérieuse et de crédible dans les résolutions successives du Conseil de sécurité de l'ONU depuis 2007, date



de sa présentation par le Maroc, l'initiative jouit désormais du soutien de plus de 107 Etats membres de l'ONU.

"Le Maroc a fait de la question du Sahara l'enjeu central de sa diplomatie pour que sa démarche, celle de l'autonomie des provinces du Sud, ait l'écho qu'elle a aujourd'hui", indique l'ancien ministre des Affaires étrangères du Pérou, Miguel Angel Rodriguez Mackay.

La prééminence de l'initiative d'autonomie a été d'ailleurs réaffirmée à maintes reprises dans les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

Le soutien au plan d'autono-

mie est le "fruit d'une diplomatie consciente de l'importance des alliances géopolitiques stratégiques", explique Samuel Millner, chercheur à la George Mason Law Center for the Middle East and International Law, un think tank américain basé en Virginie.

Cette dynamique a été confortée par la décision d'une trentaine de pays arabes, africains, d'Amérique et d'Asie d'ouvrir des représentations diplomatiques à Laâyoune et Dakhla.

Outre le soutien à l'intégrité territoriale du Maroc, l'ouverture de ces représentations constitue une reconnaissance du niveau de

développement atteint par les provinces du Sud à la faveur d'une politique perspicace qui a permis de faire du Sahara marocain un hub de développement dans la vaste façade atlantique de l'Afrique.

"L'appui international grandissant à l'intégrité territoriale du Maroc est l'illustration du bien-fondé de l'initiative d'autonomie et de l'efficacité de la diplomatie menée sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI", indique M. Millner.

L'expert n'a pas manqué de mettre en avant les percées diplomatiques réalisées par le Maroc, notamment en Europe. Il a rap-

pelé que 16 pays de l'Union européenne soutiennent le plan d'autonomie. Il s'agit, d'après lui, d'"un réalignement important" de la politique étrangère européenne.

Cette dynamique, qui rend justice à la légitimité historique des droits du Maroc sur ses provinces du Sud, renseigne sur une prise de conscience au sein de la communauté internationale quant à la nécessité de résoudre la question du Sahara dans le cadre de la souveraineté du Royaume.

"La majeure partie de la communauté internationale est désormais consciente du fait que la question du Sahara doit être résolue sur la base du plan d'autonomie", estime Paolo Von Schirach, président du Global Policy Institute, basé à Washington.

Alors que le Maroc continue d'enchaîner les succès politiques et diplomatiques, les adversaires de l'intégrité territoriale du Royaume, eux, ne cessent d'essayer les échecs. En témoigne la non-reconnaissance de plus de 84% des Etats membres des Nations unies de la fantomatique "rasd".

"La forte dynamique internationale en faveur du plan d'autonomie et la proactivité de la diplomatie du Maroc enfoncent le polsario et ses soutiens dans l'isolement", au moment où les thèses séparatistes ne trouvent plus preneur, souligne M. Millner.

La Côte d'Ivoire réitère sa position constante en faveur de l'intégrité territoriale

Le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, Kacou Houadja Léon Adom, a réitéré, mercredi à Rabat, la position constante de son pays en faveur du Sahara marocain, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Maroc sur l'ensemble de son territoire.

Lors d'un point de presse tenu à l'issue de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, le chef de la diplomatie ivoirienne a réaffirmé le plein soutien de la Côte d'Ivoire au plan d'autonomie présenté par le Royaume du Maroc, qui constitue la seule solution crédible et réaliste pour la résolution de ce différend régional.

Il a, en outre, salué les efforts des Nations unies en tant que cadre exclusif pour parvenir à une solution réaliste, pratique et durable au différend autour du Sahara.

Se félicitant de cette décision, M. Bourita n'a pas manqué de remercier la partie ivoirienne pour son appui constant et ferme, saluant la décision de la Côte d'Ivoire d'ouvrir un consulat général à Laâyoune, depuis le 18 février 2020.

Une délégation parlementaire salvadorienne s'informe de la dynamique de développement à Laâyoune-Sakia El Hamra

Une délégation parlementaire de l'Assemblée législative de la République du Salvador s'est rendue, mercredi à Laâyoune, pour s'informer du niveau de développement dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra dans divers domaines.

Cette visite a permis également aux membres de la délégation parlementaire de constater de visu le développement réalisé dans les provinces du Sud du Royaume et le climat de sécurité, de quiétude et de stabilité régnant dans la région, ainsi que le rôle des Conseils élus en matière de gestion de la chose locale.

Présidée par Carlos René Hernandez Castillo, la délégation parlementaire salvadorienne a pris connaissance des efforts déployés pour renforcer les infrastructures de base à Laâyoune, en plus des mesures prises par l'Etat pour insuffler un nouvel élan de développement dans la région.

A cette occasion, les membres de la délégation ont suivi au siège de la

municipalité de Laâyoune, en présence du président du Conseil communal, Moulay Hamdi Ould Errachid, une présentation sur le programme de développement de la commune et se sont informés des différents projets de développement inscrits dans le cadre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud, lancé par SM le Roi Mohammed VI en 2015.

Plus tôt dans la journée, la délégation parlementaire a tenu une rencontre avec le wali de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, gouverneur de la province de Laâyoune, Abdeslam Bekrate, au cours de laquelle l'accent a été mis sur la pertinence du plan d'autonomie présenté par le Maroc, ainsi que sur l'essor de développement que connaît la région dans différents domaines. Lors de cette rencontre, le wali de la région a mis en exergue le processus démocratique dans les provinces du Sud, en particulier les dernières échéances électorales libres et transparentes marquées par une participation

massive de la population locale, reflétant ainsi leur attachement à la mère-patrie et leur adhésion à la gestion de leurs affaires locales. En outre, la délégation parlementaire s'est rendue aux chantiers d'envergure pour prendre connaissance de la qualité des infrastructures éducatives, sportives et socio-économiques.

Dans ce cadre, elle a visité le village sportif, la piscine olympique, le club féminin et la salle couverte omnisport, en plus de la Cité des métiers et des compétences et de la Faculté de médecine et de pharmacie.

A rappeler que la délégation parlementaire de la République du Salvador avait tenu, au cours de cette semaine, une série de rencontres, notamment avec le président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi El Alami.

La délégation parlementaire salvadorienne est composée de Daniel Joaquin Aguillon Marquez, Johanna Michelle Anaya De Murillo, et Cecilia Guadalupe Rivera Mendez.

USAID-Maroc

Une détermination partagée pour renforcer un partenariat de longue date

L'ambassadeur du Maroc aux Etats-Unis, Youssef Amrani et l'administratrice de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), Samantha Power, ont convenu, lors d'une réunion à Washington sur l'avenir de la coopération agissante entre le Maroc et l'USAID, d'une nouvelle feuille de route visant à accélérer le partenariat structurel qui lie les deux bords de l'Atlantique à la faveur d'une série d'intérêts, de visions et de priorités partagés.

Un effort entrepris dans le sens d'un accompagnement accru des engagements stratégiques du Royaume en tant que trait d'union et havre de prospérité en Afrique et au-delà, indique-t-on lors de cette réunion de travail tenue mardi.

Rappelant le caractère exceptionnel de cette relation de plus de 67 ans entre l'USAID et le Maroc, l'ambassadeur a souligné le rôle crucial des programmes de l'USAID dans le transfert de savoir-faire et d'expertise, particulièrement dans les domaines de l'éducation, du développement inclusif et de l'autonomisation des femmes.

Le diplomate marocain a mis en perspective les axes structurants des politiques publiques décidées par le Royaume pour catalyser, accompagner et approfondir les élans de développement du Maroc dans divers secteurs stratégiques.

Ces stratégies découlent d'une vision promue au plus haut niveau par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, plaçant la dimension humaine au cœur de toutes les considérations, et comme la finalité de toute démarche visant à rehausser la prospérité inclusive, et ce nationalement et au-delà sur le continent africain, a-t-il souligné.

Mettant en avant cette dimension régionale, l'ambassadeur a noté que l'initiative de Sa Majesté le Roi pour l'Atlantique reflète le caractère éminemment solidaire et concerté de l'ensemble des déploiements diplomatiques du Royaume dans la région.

"Le Maroc promeut des intégrations régionales cohérentes, des modèles de coopération efficaces et des solidarités sincères envers ses partenaires dans le but de créer un contexte élargi de paix et de sécurité régionale", a indiqué M. Amrani.

Partageant cette appréciation et réitérant son plein engagement pour aller de l'avant dans la coopération avec le Royaume, Mme Power a été impressionnée et particulièrement optimiste quant aux capacités existantes pour entrevoir des niveaux d'excellence sans pareille dans la coopération avec le Maroc.

La responsable américaine, qui a rappelé à cet égard sa visite réussie dans le Royaume en mai dernier, a notamment souligné l'importance de la question du cli-



mat dans les programmes de l'USAID au Maroc.

Elle s'est félicitée du leadership dont le Maroc fait montre dans ce domaine, à travers notamment des avancées importantes vers la réalisation de son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En soutenant ces efforts, l'USAID va collaborer avec le Maroc pour élaborer des stratégies de développement durable dans les domaines des énergies renouvelables, de la gestion des ressources en eau et de l'agriculture durable.

Sur les perspectives de collaboration future entre les deux parties, la responsable américaine a relevé le caractère éminemment "prometteur" de ce partenariat, notant que l'USAID et le Maroc continueront à travailler main dans la main pour renforcer la résilience des modèles de production, notamment dans le secteur agricole et le développement durable.

Signalant au passage que cette collaboration bénéficierait non seulement au Maroc, mais servirait également de modèle pour d'autres pays confrontés à des défis similaires, Mme Power a souligné

que l'interaction avec le Royaume a toutes les vocations pour s'ériger en modèle de coopération réussie.

Le partenariat avec l'USAID est appelé à se raffermir par le renforcement et la promotion du capital humain, la lutte contre le changement climatique, l'autonomisation des femmes, et le développement de l'agriculture durable. En plus de ces piliers stratégiques, le Maroc représente pour l'USAID un partenaire important et de choix au niveau régional, notamment en ce qui concerne une série de priorités de coopération au niveau de l'Afrique et dans la région.

CPS de l'UA

Le Maroc réitère la primauté du Conseil de sécurité de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales



Le Maroc a réitéré, mercredi à Addis-Abeba, devant le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), la primauté du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme principe de base pour le

financement des opérations de soutien à la paix (OSP) menées par l'UA et autorisées, au cas par cas, par le CSNU.

Cette position du Royaume a été réitérée lors d'un débat du CPS de l'UA sur la résolution 2719 du CSNU et ses implications politiques, stratégiques et institutionnelles. L'adoption de la résolution 2719, en décembre 2023, constitue un jalon dans le partenariat entre l'ONU et l'UA. Il s'agit d'un témoignage d'un engagement collectif à promouvoir la paix et la stabilité en Afrique grâce à une coopération renforcée et à un financement adéquat, prévisible et durable aux OSP, a souligné la délégation marocaine.

En permettant un financement des opérations de soutien à la paix conduites par l'UA et autorisées par le CSNU, au cas par cas, et ne dépassant pas les 75% émanant des contributions statutaires des Na-

tions unies, la résolution 2719 répond à l'un des défis les plus critiques auxquels les OSP de l'UA sont confrontés, à savoir : la durabilité et la fiabilité du financement des missions de soutien à la paix, a relevé la délégation. Cette résolution, ajoute la délégation marocaine, atténue les défis liés aux efforts de maintien de la paix qui se voient souvent entravés par des incertitudes financières. Cependant, elle introduit également un mécanisme où les 25% restants du financement doivent être obtenus auprès de l'UA, de ses États membres ou de ses partenaires.

La résolution renforce la collaboration et la coordination entre l'ONU et l'UA à toutes les étapes du déploiement, de la planification, de l'exécution et des activités post-mission. Cette approche intégrée permet aux deux organisations de tirer parti de leurs forces et ressources de manière ef-

ficace, a soutenu la délégation marocaine.

La délégation marocaine a souligné, dans ce sens, l'importance d'assurer la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds pour suivre et rendre compte de l'utilisation des ressources financières ainsi qu'un engagement politique soutenu pour sécuriser les contributions financières requises et pour mettre en œuvre efficacement les objectifs stratégiques des OSP de l'UA.

En conclusion, la délégation marocaine a réitéré que la Résolution 2719 du CSNU est une étape majeure vers une paix durable en Afrique, en incarnant la volonté collective de trouver des solutions pérennes grâce à une collaboration renforcée et à un financement durable dans un cadre guidé par des principes directeurs dont notamment la primauté du CSNU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les technologies d'énergie propre

Le déséquilibre des chaînes d'approvisionnement défavorable à une transition énergétique mondiale juste et durable

«Les activités humaines détruisent la vie sauvage. L'ingéniosité humaine peut aider à la sauver»

Secrétaire général de l'ONU,
M. António Guterres, 3 mars 2024

Utilisées de manière responsable, durable et équitable, les technologies ont la capacité de sauver notre planète. C'est bien l'idée défendue par le Secrétaire général des Nations unies à l'occasion de la Journée mondiale de conservation de la vie sauvage.

Si le sujet est d'actualité à l'échelle internationale, cette thèse est cependant ancienne. En effet, elle remonte aux débats associés aux travaux et aux idées du Club de Rome, consolidés dans le rapport intitulé "The Limits to Growth" publié en 1972. Ce rapport mettait en garde contre les limites physiques de la croissance économique dans un monde fini.

La technologie de la décroissance, dans ce contexte, désignait les avancées technologiques orientées vers la réduction de la consommation de ressources naturelles, préférablement au soutien d'une croissance économique infinie dans un système fini.

Ainsi, la conception des stratégies industrielles pour la fabrication des technologies d'énergie propre exige une conjugaison des engagements climatiques et l'impératif de sécurité énergétique avec les opportunités économiques. Ce faisant, une analyse et des évaluations des risques des chaînes d'approvisionnement permettent de prendre les bonnes décisions en matière d'investissements et de financements des projets technologiques résilients et durables pour les industries du futur.

Dans le monde, les investissements dans la fabrication de technologies propres se sont élevés à environ 200 milliards de dollars en 2023, soit une croissance de plus de 70% par rapport à 2022, selon les données de l'AIE (2024). D'ailleurs, les investissements dans les usines de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques et de batteries représentent ensemble plus de 90% du total au cours des deux années. Les investissements dans la fabrication de panneaux solaires photovoltaïques ont plus que doublé pour atteindre environ 80 milliards de dollars en 2023, tandis que les investissements dans la fabrication de



batteries ont augmenté d'environ 60% pour atteindre 110 milliards de dollars.

Actuellement le niveau de concentration géographique dans les chaînes d'approvisionnement mondiales crée des défis pour une transition énergétique juste et globale. En effet, la Chine à elle seule domine les processus de fabrication de certaines technologies de développement durable, la production des matériaux en vrac et la production de matériaux critiques. Prenant rien que l'exemple des

l'ensemble de ladite chaîne, la rendant vulnérable aux incidents techniques et imprévus géopolitiques ou sanitaires..., cette concentration est le reflet même d'une transition mondiale déséquilibrée et au désavantage des pays du Sud. Eternellement producteurs de matières premières, ces derniers sont toujours à l'écart du progrès technologique et donc par extension à une transition écologique et énergétique tirée par le développement technologique.



Concentration géographique par segment de la chaîne d'approvisionnement, 2021 (Source AIE)

technologies fabriquées en série comme l'éolien, les batteries, les électrolyseurs, les panneaux solaires et les pompes à chaleur, les trois plus grands pays producteurs représentent au moins 70% de la capacité de fabrication de chaque technologie. La Chine dominant dans chacune d'entre elles.

Quant à l'extraction de minéraux critiques, étroitement liée aux ressources naturelles, la répartition géographique démontre une concentration déséquilibrée confortant les pays industrialisés et les pays fournisseurs de matières premières dans leurs positions classiques de dominant/dominé. En témoigne l'exemple de la République démocratique du Congo qui à elle seule produit 70% du cobalt mondial, et trois pays seulement représentent plus de 90% de la production mondiale de lithium.

Au-delà du fait que la concentration à n'importe quel point d'une chaîne d'approvisionnement présente un risque sur

tion primaire.

Pour preuve, les chiffres d'investissement annuel moyen en CAPEX dans la capacité de la chaîne d'approvisionnement des technologies d'énergie propre dans le scénario Net Zero, 2016-2030 de l'AIE démontrant que le taux d'investissement en CAPEX le plus élevé (prévu de 2023 à 2030) se situe au niveau de la fabrication d'énergies propres, estimé à 80 milliards de dollars. Alors que les investissements réservés au : traitement des minerais critiques sont estimés à 22 milliards de dollars, aux autres mines des minéraux critiques (19 milliards de dollars), et à l'extraction de cuivre (30 milliards de dollars).

A terme, le modèle « Trade-off » met en avant la nécessité de repenser les stratégies économiques pour intégrer pleinement les considérations environnementales, tout en stimulant l'innovation technologique pour résoudre les défis écologiques contemporains partout dans le monde. Cependant, la contrainte environnementale nécessite au-delà de : l'optimisation des consommations énergétiques et matérielles et la minimisation des déchets, l'innovation organisationnelle au sens de Joseph Schumpeter et du caractère évolutionniste qu'il accorde au processus capitaliste. En ce sens, il serait légitime aussi de se demander : quelle est la contribution de la coopération au développement en matière de transfert des technologies environnementales des pays producteurs, situés au Nord, vers les pays du Sud ?

Le rapport de l'AIE intitulé « Faire progresser la fabrication de technologies propres », précise qu'en dehors des principaux pays producteurs, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud représentent une faible part de la production mondiale des principaux composants des éoliennes (4% à 6% pour les nacelles, les pales et les tours). Cependant, pratiquement aucune fabrication de technologies propres n'a lieu en Afrique aujourd'hui.

Nous sommes clairement devant un schéma de concentration manufacturière à l'avantage des pays industrialisés, au moment où des pays comme la République Démocratique du Congo est classée au 5ème rang mondial des pays les plus vulnérables aux changements climatiques vis-à-vis de leur capacité d'adaptation.

Cette situation offre aux pays industrialisés les ressources nécessaires à leur transition écologique et énergétique, et confine les possibilités des économies en développement, au niveau de la produc-



Par Yasmine Boutaib
Conseillère en transition énergétique
et militante pour les droits de l'Homme

Portrait

Gabriel Zucman

Le Français qui veut faire payer les milliardaires

Si l'idée de taxer les milliardaires fait son chemin en dépit des obstacles, il y est pour quelque chose. L'économiste français Gabriel Zucman s'active en coulisses pour que cette réforme voie le jour.

Après avoir été invité en

février à Sao Paulo par le Brésil, qui préside cette année le G20, à présenter ses idées aux ministres des Finances de ce forum international, il a publié en juin un rapport sur le sujet, là aussi à la demande de Brasilia.

Et jeudi les grands argentiers des principales économies mondiales réunis à Rio de Janeiro devaient tenir une session consacrée à cette question.

Visage juvénile, l'homme de 37 ans, père de deux enfants (et bientôt trois), se décrit auprès de l'AFP comme "un enfant de la crise financière", qui a fait ses armes professionnelles à 21 ans au sein de la société d'investissement Exane pour y écrire des notes.

"J'ai commencé le jour de la faillite de Lehman Brothers (en 2008, ndlr). Le job était d'expliquer l'économie mondiale, mais j'ai réalisé que c'était impossible de comprendre sans le recul nécessaire", se souvient ce diplômé de l'École d'économie de Paris et ancien de l'École normale supérieure de Paris-Saclay, qui a aussi la nationalité américaine.

L'économiste se plonge

alors dans les statistiques internationales et scrute les paradis fiscaux. En naîtra "La richesse cachée des nations", sa thèse évaluant l'ampleur de l'évasion fiscale, éditée en 2013 avant d'être traduite en près de 20 langues.

"L'apport spécifique de Zucman (...) c'est que pour la première fois, il a trouvé une méthode très originale pour calculer l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux", explique Pierre Rosanvallon, professeur au Collège de France, qui l'a publié au Seuil.

Malgré un système financier encore poreux face aux fraudes, de nombreux progrès ont été accomplis en termes de transparence, fruits d'années de négociations internationales, se réjouit Gabriel Zucman.

Ce fils de médecins parisiens, amateur de piano qu'il pratique depuis l'âge de quatre ans, en tire de l'optimisme: "Il y a mille façons d'organiser la mondialisation".

Ses travaux se sont ensuite focalisés sur la taxation des riches ménages et des entreprises, un sujet abordé dans l'ouvrage "Le triomphe de l'injustice". M. Zucman, qui partage sa vie entre l'Obser-

vatoire européen de la fiscalité à Paris, qu'il dirige, et l'Université de Berkeley en Californie, y aborde le cas américain avec son collègue Emmanuel Saez.

Selon ses travaux, le taux d'imposition sur le patrimoine des milliardaires est de 0,3% dans le monde.

Il milite pour un impôt minimum mondial avec une proposition phare: taxer l'équivalent de 2% de la fortune des quelque 3.000 milliardaires, pour des retombées attendues de 250 milliards de dollars par an.

"Des évolutions rapides sont possibles", veut-il croire, s'opposant aux "discours défaitistes".

Le fait même que cette thématique arrive sur la table des négociations internationales est une victoire, selon son ancien directeur de thèse, l'économiste Thomas Piketty.

"Quand je proposais il y a dix ans dans +Le capital au XXIe siècle+ la création d'un impôt mondial sur la fortune, j'étais loin de me douter que cela arriverait aujourd'hui dans l'agenda officiel du G20", dit à l'AFP M. Piketty, dont l'ouvrage avait rencon-

tré un succès public inattendu et un large écho politique.

"Cela doit beaucoup à l'inépuisable énergie de Gabriel Zucman, à son impressionnante capacité de travail et à sa rigueur sans pareil", ajoute-t-il.

Mais le chemin est encore long: Brésil, Afrique du Sud, Espagne, Colombie, France et Union africaine soutiennent l'idée, mais Washington et Berlin freinent.

"Il ne faut pas sous-estimer la résistance des contribuables concernés", estime aussi celui qui a conseillé les candidats démocrates Elizabeth Warren et Bernie Sanders à la présidentielle américaine de 2020.

Avec Thomas Piketty, Esther Duflo et Emmanuel Saez, Gabriel Zucman s'est hissé dans le club des économistes français reconnus aux Etats-Unis, d'autant plus après avoir reçu en 2023 la médaille Bates Clark, prestigieuse récompense économique.

Une récompense "controversée", avait jugé le journal *The Economist*, rappelant que certains de ses collègues mettent en doute ses méthodes utilisées pour mesurer les inégalités.



Zucman milite pour un impôt minimum mondial avec une proposition phare: taxer l'équivalent de 2% de la fortune des quelque 3.000 milliardaires, pour des retombées attendues de 250 milliards de dollars par an

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

PERCÉ DE JOURS	ADAPTE CADUC	EN RUÏNE	MARCHE ROULÉ	CHOISIT	QUARTIER DE CAEN	MÉTAL PRONOM	CONTRE-TEMPS
				EXCLU			
DON D'ÊTRE PARTOUT						ROMAINS METTRE FIN	
NAZI		FANTÔME	PETITE VALLÉE	DONNE LE CHOIX	SYMBOLE DU NÉON	RELATIF À L'IRIS	
ESPADA DISSIMULÉ					NON DÉCLARÉ		
			SYMBOLE DE L'OR		A L'ENVERS GRAND ARBRE		
VÉTO	EN ÉVEIL DÉCRÈTE		ROCHER	EN ABONDANCE	MOYELLES	PÏOCHE	
							ENVIE
BALANCE					TERME ANGLAIS BISMUTH		
ALLÈGE	EN VRAC PERSONNE SOTTE		VÉHICULE	ÈRE	ARTICLE DE CADDIE	HORS-CHAMP	PÈRE DE SEM
			IONS POSITIFS				
MESURE						CREDO	
FIN D'ANNÉE		DÉCHET AZOTÉ				ÉPÉE	

Solution mots flechés d'hier

AVANT-IL	A	COBALT	C	APPAREIL	LISE	EN	IMPLI	VÉRIFI	SAISON	STANLEY
AMBITI	P	PROMPT	T	ÉTUDE						
PORTO-VAISE	P	NICHE	EN	CO	HAREM					
OREILLE	O	REILLE	E	C	CP					
OPUS	O	P	PIRELL	I	PI	HI				
VIGNERON	V	ITICULTEUR								
LIEU	L	EUH	I	E	E					
STATION	S	SOLIL	L	SUR						
NOTE	M	I	EN	J	S	APPAN				
MOÛT	O	UTREPASSE	S	R						
NÉON	N	SLIM	U							
SALA	A	SEL	B	BARBE						
AGE	E	ERE	E	EXEGETE						

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benachia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouahy
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Oussat
Rachid Metfah

Responsable des ressources humaines
Aïcha Echdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïf

Service technique
Khadija Sidi (Responsable)
Myriem Echane
Khadija Haddi
Mariama Farki
El-Bardoussi Elmarzi

Révision
Abdelmoumen Warach

Secrétaire
Aasma Tibaa

Photographe
Ahmed Laraki

Correspondants
Ahmedou El Katab (Lalyouane)
Abdelhak Khlafad (Tassoutra)

Collaborateurs
Chouab Sobouan
Khalil Benmouza

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2965 - Casablanca, Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annonces@libe.ma
Youssef El Gabs

Mourad El Youssef
Loubra Baghdadi
Latifa Mourab
Rkia Ait Dahman
Sham Zeller
Fadwa Choukri

**44, Avenue des E.A.R
3^e Etage - Casablanca**
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60.23.44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAJ9326
Dossier de presse: 130/64

Site web:
www.libe.ma

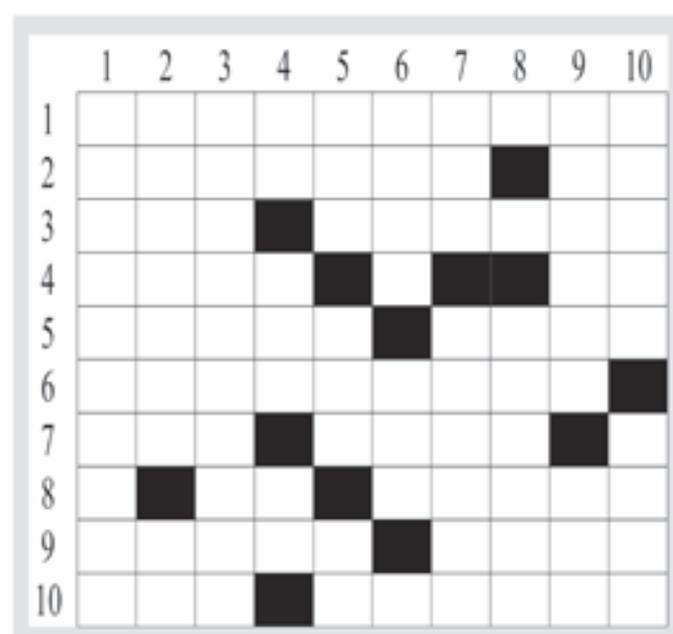
Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Volumineux
- 2- Unique - Le Juste
- 3- Classement - Pamphlet
- 4- Griserie - Pour une unité de puissance
- 5- Note - Débit de boisson - Palmipède
- 6- Ils examinent les œufs
- 7- Dessinent - Affirmatif
- 8- Mille-pattes - Donneur de duvet
- 9- Saule de vanneur - Décodé
- 10- Eclat - Stupéfaits

VERTICALEMENT

- 1- Devis
- 2- Sicaire - Madré
- 3- Peau tannée - Etat d'Afrique
- 4- En volée - Relevées
- 5- Vieux Monsieur - Eclaté
- 6- Porte fort
- 7- Eruete - Bon
- 8- Pote - Métal - Difficile
- 9- Il se tua de langueur
- 10- Répît - Dans l'œil

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

1	4					6	9	
	9	4	7		3			
	3			5	7	4		
	5			4	1			
8		3	1		9	6		4
		6	8				2	
	8	4	7				3	
		9		4	3		1	
3	6						9	7

Moyen

						2	6	
6	8	3				7		
		5			6			1
			6	9			2	
	9	2	4	7	1	3		
	7		2	3				
9			1			5		
		7				6	4	8
	3	4						

Difficile

1						7	2	
7		6			1			
		7	5	3				
		1	6		5			
	8	5	2		9			
	6	8	3					
		2	4	8				
		7		1			6	
9	1							4

Expert

			6			1		
2	7				1		6	5
	8						2	
			9				1	4
			1	5				
4	1			3				
	4						8	
8	6	5					4	2
		5		9				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	2	8	1	5	4	6	7	3
6	3	5	8	7	2	1	4	9
7	4	1	9	3	6	8	2	5
3	7	6	2	9	5	4	8	1
8	9	2	7	4	1	5	3	6
1	5	4	6	8	3	2	9	7
5	1	7	3	2	8	9	6	4
4	8	9	5	6	7	3	1	2
2	6	3	4	1	9	7	5	8

Moyen

3	7	2	4	1	6	5	8	9
5	1	6	9	8	7	3	2	4
8	4	9	5	3	2	1	6	7
1	6	7	8	4	3	2	9	5
9	3	5	6	2	1	7	4	8
4	2	8	7	9	5	6	1	3
6	8	1	3	5	4	9	7	2
2	5	4	1	7	9	8	3	6
7	9	3	2	6	8	4	5	1

Difficile

8	2	5	1	3	7	9	6	4
6	4	9	2	8	5	7	1	3
1	3	7	6	9	4	2	5	8
2	8	1	7	4	6	3	9	5
9	6	4	3	5	2	1	8	7
5	7	3	8	1	9	4	2	6
7	1	8	9	6	3	5	4	2
3	5	6	4	2	1	8	7	9
4	9	2	5	7	8	6	3	1

Expert

9	6	2	3	5	7	4	8	1
1	7	4	2	8	6	9	5	3
8	5	3	9	1	4	6	7	2
7	2	9	8	3	1	5	4	6
3	1	6	4	9	5	7	2	8
5	4	8	6	7	2	3	1	9
4	3	7	1	2	9	8	6	5
2	9	5	7	6	8	1	3	4
6	8	1	5	4	3	2	9	7

Economie

Laboratoire minier de référence
Afrilab obtient une double accréditation

Afrilab (African Laboratory for Mining & Environment), le laboratoire marocain de référence dans le domaine de l'analyse minière, vient de franchir une étape majeure en obtenant l'accréditation des laboratoires d'essais "ISO 17025 V 2017" auprès de deux organismes internationaux prestigieux: CALA (Canadian Association for Laboratory Accreditation) et COFRAC (Comité français d'accréditation).

Cette double reconnaissance vient couronner l'expertise et le savoir-faire d'Afrilab qui s'impose comme un acteur incontournable dans le secteur minier marocain, indique un communiqué du laboratoire, notant que grâce à ses méthodes d'analyse et ses technologies de pointe, Afrilab accompagne les entreprises minières dans la recherche et l'exploration, l'estimation des réserves des gisements miniers ainsi que le développement et l'optimisation des procédés de valorisation et de traitement des minerais.

L'accréditation délivrée par CALA, l'association canadienne de référence, atteste de la conformité des prestations d'Afrilab aux normes internationales les plus exigeantes en matière d'analyses minières, poursuit le communiqué, notant que cette reconnaissance renforce la crédibilité d'Afrilab sur la scène africaine et internationale et lui ouvre de nouvelles perspectives de développement à l'international.

Selon la même source, rapporte la MAP, l'accréditation délivrée par le COFRAC, quant à elle, confirme la compétence technique d'Afrilab et la fiabilité de ses résultats d'analyse, précisant que cette reconnaissance est un gage de qualité pour les clients d'Afrilab, qui peuvent ainsi s'appuyer sur des données fiables et précises pour prendre des décisions éclairées, peut-on lire dans le document.

Ces deux accréditations témoignent de l'engagement d'Afrilab en faveur de l'excellence et de la qualité. Elles renforcent la position d'Afrilab comme partenaire de confiance pour les acteurs du secteur minier, au Maroc comme à l'international, se félicite le laboratoire marocain.

Afrilab est le premier laboratoire marocain spécialisé dans l'analyse dans le secteur des mines et de l'environnement. Fort de son expertise, des compétences de ses équipes marocaines et de ses équipements de pointe, Afrilab propose une gamme complète de services d'analyses chimiques, minéralogiques et environnementales. Afrilab accompagne les entreprises minières dans toutes les phases de leurs projets, de l'exploration jusqu'à la valorisation de leurs gisements, conclut le document.

Salon aéronautique de Farnborough

Le GIMAS accompagne l'AMDIE dans la promotion de l'offre Maroc



Le Groupement des industries marocaines aéronautiques et spatiales (GIMAS) accompagne l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) dans la promotion du potentiel du Royaume au Salon aéronautique international de Farnborough, qui se tient au sud-ouest de Londres du 22 au 26 juillet.

Le GIMAS, fédération qui rassemble plus de 140 entreprises employant quelque 20.000 salariés, présente à Farnborough les nombreux atouts qui font du Maroc une destination privilégiée des investissements dans le domaine aéronautique.

La participation au Salon international de Farnborough est "importante puisqu'elle permet de renforcer le positionnement stratégique du Maroc dans la chaîne d'approvisionnement mondiale", a souligné, dans une déclaration à la MAP, la directrice générale du GIMAS, Maria El Filali.

À travers les échanges avec les partenaires, ac-

teurs, constructeurs, équipementiers et industriels du secteur de l'aéronautique, le GIMAS présente les atouts qui permettent au Maroc de s'imposer comme un acteur "incontournable" pour permettre la continuité de l'activité au niveau mondial, a-t-elle ajouté.

Avec une chaîne d'approvisionnement congestionnée, la majorité des acteurs internationaux sont à la recherche de nouvelles capacités de production, a observé Mme El Filali, soulignant que compte tenu de ses multiples potentialités, le Maroc dispose d'une offre compétitive, couplée à sa capacité à former des talents en mesure d'alimenter les unités de production.

Dans ce sens, elle a assuré que le Royaume a développé "des capacités industrielles importantes aux standards internationaux tant au niveau de la qualité que du respect des délais".

La qualité des ressources humaines et l'innovation sont fondamentales pour le développement et la compétitivité de l'industrie aé-

ronautique, a, pour sa part, soutenu le directeur général de l'Institut des métiers de l'aéronautique (IMA), Raphael Samson.

Fruit d'un partenariat public-privé, l'IMA s'attèle à fournir des opérateurs, des techniciens et des cadres intermédiaires hautement qualifiés à l'industrie aérospatiale marocaine, avec près de 15.000 personnes formées depuis 2011, a-t-il indiqué.

"Nous proposons des formations préalables à l'embauche pour les nouveaux employés et des formations professionnelles pour les employés existants", a-t-il expliqué, précisant qu'en tant que partenaire du GIMAS, l'IMA adapte ses programmes de formation aux besoins spécifiques des entreprises.

L'approche pédagogique de l'Institut vise à former des professionnels qui possèdent une expertise technique, comprennent la culture aérospatiale et font preuve de compétences non techniques essentielles, a détaillé M. Samson.

"Par conséquent, nos étudiants n'acquiert pas seulement des connaissances techniques spécialisées dans leur domaine, mais développent également des compétences transversales cruciales pour réussir dans l'industrie," a-t-il conclu.

L'AMDIE, en collaboration avec le GIMAS, le ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des politiques publiques, ainsi que le ministère de l'Industrie et du Commerce, organise la participation du Maroc à cette grand-messe de l'industrie aéronautique.

Le Royaume est présent à travers un pavillon de 180 m² où se tiennent des rencontres et réunions d'affaires avec des représentants d'institutions internationales et divers acteurs mondiaux de l'industrie aéronautique. L'objectif est de mettre en avant l'expertise du Maroc et de renforcer les relations de partenariat avec des acteurs clés de cette industrie.

BAM lance la 2^{ème} édition de son Prix pour la recherche économique et financière

Bank Al-Maghrib (BAM) a annoncé, mercredi, le lancement de la deuxième édition du "Prix Bank Al-Maghrib pour la recherche économique et financière", fixant le 30 septembre 2024 comme date limite de dépôt des candidatures.

Ce Prix, qui s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique de responsabilité sociale de l'institution, vise à soutenir la recherche dans les domaines liés aux missions de BAM, à renforcer les synergies avec le monde académique et à contribuer

au rayonnement de la recherche économique et au développement de l'écosystème de recherche à l'échelle nationale, indique la Banque centrale dans un communiqué. Les candidatures sont ouvertes à tous les chercheurs de nationalité marocaine, âgés de moins de 40 ans et ayant soutenu une thèse de doctorat en économie ou en finance dans un établissement d'enseignement supérieur marocain ou étranger, précise la même source.

Deux prix seront décernés aux lauréats, à savoir

un prix d'excellence et un prix d'encouragement. Le jury du prix se réserve le droit d'attribuer un prix coup de cœur.

Les modalités de participation peuvent être consultées sur le site internet de Bank Al-Maghrib via le lien suivant : <https://www.bkam.ma/Publications-et-recherche/Recherche2/Prix-de-la-recherche-economique-et-financiere/Deuxieme-edition-du-prix-de-la-recherche-economique-et-financiere>.

Rabat : L'ANCFCC tient son Conseil d'administration

L'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC) a tenu, mercredi à Rabat, son Conseil d'administration, sous la présidence du ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohammed Sadiki.

Lors de ce Conseil, le Président du Conseil a salué les réalisations remarquables de l'Agence en termes de production des titres fonciers, d'établissement des plans cadastraux et de recettes réalisées au cours de l'année 2023 ainsi que les résultats significatifs enregistrés, notamment dans le domaine de l'immatriculation foncière d'ensemble qui illustrent l'impact socioéconomique positif de l'Agence sur le développement rural et particulièrement au profit des petits agriculteurs, indique un communiqué de l'ANCFCC.

De son côté, le directeur général de l'ANCFCC, Karim Tajmouati, a présenté les points

inscrits à l'ordre du jour, en mettant en avant les principaux indicateurs de l'exercice 2023, à savoir l'établissement de 462.509 titres fonciers, dont 193.315 issus de l'immatriculation foncière d'ensemble en milieu rural, soit une hausse de 2,4% par rapport à l'année 2022, la couverture par l'immatriculation foncière d'une surface de 1.109.234 hectares, la réalisation d'un chiffre d'affaires de 8,47 milliards de dirhams (MMDH), le versement de 5 MMDH au profit de l'État et la réalisation d'un bénéfice net comptable hors amortissement de 1,672 MMDH, rapporte la MAP.

M. Tajmouati a également présenté les comptes de l'ANCFCC au titre de l'exercice 2023 ainsi que l'état d'avancement des principaux projets structurants, notamment la poursuite du processus de digitalisation, le renforcement de la cybersécurité, la mise en place du schéma directeur des systèmes d'information ainsi que la mo-

demisation de la chaîne de production des cartes topographiques de base et des réseaux géodésiques par l'introduction de nouvelles technologies de pointe.

À l'issue des discussions, le Conseil a arrêté les comptes de l'Agence au titre de l'exercice 2023 et a approuvé toutes les résolutions proposées par l'Agence, fait savoir le communiqué.

En outre, M. Sadiki et les membres du Conseil d'administration ont salué les performances remarquables de l'Agence et ont félicité tous les responsables et l'ensemble du personnel au niveau central et extérieur, pour les engagements ayant permis d'atteindre les résultats positifs enregistrés.

Cette réunion a connu la présence du ministre délégué auprès du chef de gouvernement, chargé de l'Administration de la défense nationale, Abdelatif Loudyi, ainsi que les représentants des autres départements ministériels, membres du Conseil d'administration.



Fès : Rencontre d'information sur les nouvelles dispositions de la retenue à la source de la TVA

Une rencontre d'information sur les nouvelles dispositions relatives à l'application de la retenue à la source de la TVA, introduites par la loi de Finances 2024 et entrées en vigueur le 1er juillet, a été organisée mercredi à Fès par la Chambre de commerce, d'industrie et de services (CCIS) de la région de Fès-Meknès, en partenariat avec la Direction régionale des impôts.

S'exprimant lors de cette rencontre organisée sous le thème "Les nouveaux régimes de la retenue à la source en matière de TVA", Hamza Benabdellah, président de la CCIS de Fès-Meknès, a souligné le rôle de la Chambre dans l'accompagnement de ses adhérents pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions fiscales.

Il a mentionné la participation de plusieurs partenaires à l'organisation de l'événement, dont la CGEM Fès-Meknès, l'Ordre des experts comptables, l'Organisation professionnelle des comptables

agréés et la Fédération nationale du bâtiment et des travaux publics, rapporte la MAP.

Le responsable a également relevé l'importance de la contribution de la Direction régionale des impôts dans la clarification des procédures fiscales, notant que cette réunion vise à mettre la lumière sur les diverses interprétations et répondre aux questions soulevées par les professionnels et les acteurs économiques de la région sur les nouveaux régimes de retenue à la source de la TVA.

Pour sa part, Saïli Saïd, chef de service régional de la fiscalité des personnes morales à Fès, a présenté les dispositions relatives au prélèvement à la source de la TVA.

Il a mis l'accent sur le contexte de cette procédure, qui s'inscrit dans le cadre des réformes de la TVA prévues sur la période 2024-2026.

Ces réformes, a-t-il expliqué, visent des

objectifs sociaux, fiscaux et économiques, notamment le soutien du pouvoir d'achat des ménages, l'intégration du secteur informel et l'alignement des taux pour atténuer les obstacles qui se dressent devant les entreprises.

Il a également détaillé les principes de la retenue à la source (RAS) en matière de TVA, expliquant que cette mesure, introduite par les articles 103 et 117 du Code général des impôts, s'appliquera aux opérations effectuées à partir du 1er juillet 2024.

Le mécanisme implique que certains acheteurs retiennent un pourcentage de la TVA facturée par leurs fournisseurs et la reversent directement à l'administration fiscale.

Concernant les conditions d'application, M. Saïli a précisé que la RAS s'applique à des prestations de services spécifiques, listées dans l'article 89-I du CGI, soulignant l'importance de l'attesta-

tion de régularité fiscale, qui doit être fournie par les fournisseurs et datée de moins de 6 mois.

Le responsable a ensuite présenté les différents cas de figure d'application de la RAS, en fonction du statut du prestataire et de l'acheteur.

Tout en soulignant l'importance de cette réforme pour simplifier la collecte de la TVA et réduire l'évasion fiscale, M. Saïli n'a pas manqué de mentionner les opérations explicitement exclues de la RAS, telles que les ventes d'énergie électrique et d'eau aux réseaux publics, les prestations d'assainissement fournies par des organismes spécialisés et les services dont le montant est inférieur ou égal à 5.000 MAD, dans la limite de 50.000 MAD par mois et par fournisseur.

Cette réunion d'information s'inscrit dans les activités de la CCIS Fès-Meknès visant à accompagner ses adhérents face aux changements réglementaires.

Art & culture Le Comic-Con s'annonce comme un moment de vérité pour Marvel

Le Comic-Con, plus gros festival au monde consacré à la pop-culture, revient en force depuis jeudi à San Diego après une édition ternie par la grève d'Hollywood l'an dernier, et s'annonce crucial pour l'univers des super-héros Marvel.

Fondé il y a pile 50 ans, le festival a grossi au point de devenir bien plus qu'une grand-messe de geeks et d'amateurs de bande dessinée : il attire aujourd'hui des foules immenses et des stars de premier plan, qui viennent promouvoir leurs nouveaux films et séries.

Après la grève des acteurs et scénaristes qui a paralysé Hollywood l'an dernier, attirant moins de monde, le rassemblement compte sur un retour à la normale: 130.000 participants sont attendus à San Diego, dans le sud de la Californie.

Parmi tous les événements prévus jusqu'à dimanche, celui de Marvel sera incontestablement le plus scruté. La filiale de Disney doit présenter ses plans samedi soir pour relancer sa franchise de super-héros qui bat de l'aile.

L'univers Marvel a largement dominé et transformé Hollywood pendant les années 2010. Il a culminé en 2019 avec "Avengers: Endgame", qui est brièvement devenu le film le plus lucratif de tous les temps, avec plus de 2,79 milliards de dollars de recettes dans le monde.

Mais le grand public semble s'être lassé de ce monde inspiré des bandes-dessinées, avec ses in-



trigues répétitives et sa collection complexe de personnages: parmi les derniers films Marvel, beaucoup ont été des échecs commerciaux.

La franchise a également été ébranlée par le départ de personnages emblématiques, à l'instar de l'"Iron Man" incarné par Robert Downey Jr. Tout comme par la condamnation pour violences conjugales de Jonathan Majors, qui était censé devenir un nouveau super-méchant et qui a été écarté.

Disney et Marvel doivent expliquer samedi comment ils comptent poursuivre les aventures de leurs personnages sans lui, avec un "reboot" d'ampleur. Un grand oral que de nombreux observateurs résument en des termes sans équivoque: "ça passe ou ça casse".

La conférence doit se dérouler dans le prestigieux hall H, qui peut accueillir 6.000 personnes et devant lequel certains fans font la queue pendant des jours pour s'assurer d'avoir une place.

"Si l'entreprise veut attirer d'autres personnes que les irréductibles, elle doit apporter la réponse à ces questions dans le hall H", insiste Susana Polo dans un article sur le site spécialisé Polygon.

Disney présentera également au Comic-Con "Alien : Romulus", le dernier volet de la longue saga de science-fiction lancée par Ridley Scott en 1979, et organisera un événement pour célébrer la sortie du grand film de super-héros de ce week-end, "Deadpool & Wolverine".

Le studio rival Warner, qui produit les films de super-héros DC, reste discret, mais donnera un aperçu de sa série télévisée dérivée de Batman, "The Penguin", avec Colin Farrell.

Par ailleurs, la série "Those About To Die", une aventure sanglante dans la Rome antique et son monde macabre de courses de chars et de combats de gladiateurs, avec Anthony Hopkins, accueillera de nombreux événements pour les fans.

La chaîne Prime Video d'Amazon lèvera elle le voile sur la deuxième saison de sa coûteuse série "Le Seigneur des anneaux", qui espère faire mieux après une première saison qui a reçu un accueil mitigé.

Amazon emmènera aussi les téléspectateurs dans le monde souterrain des seigneurs du crime japonais avec "Yakuza : Like a Dragon", série basée sur des jeux vidéo de Sega. Une tentative de répliquer les succès de récentes adaptations des consoles au petit écran, comme "Fallout" et "The Last of Us".

Mais au-delà de cette avalanche promotionnelle, le Comic-Con reste surtout pour des milliers de fans l'occasion de se déguiser en personnages de Disney ou en redoutables samourais, et de rencontrer d'autres geeks avec qui échanger des bandes dessinées.

Deadpool fait une entrée fracassante chez Disney

"Tout est permis avec Deadpool": tous jours aussi irrévérrencieux et plus violent que jamais, pourtant chez Disney, le plus dégénéré des super-héros reprend du service avec pour mission de relancer une franchise Marvel en perte de vitesse.

Troisième volet d'une saga lancée en 2016 par la Fox, rachetée depuis par Disney qui détient Marvel Studios, "Deadpool & Wolverine" sort en salle mercredi, porté par un Ryan Reynolds toujours aussi déjanté.

Si les fans craignaient de voir leur anti-héros préféré aseptisé par la firme aux grandes oreilles, habituée aux productions plus lisses, il n'en est rien.

Entre ses combats particulièrement sanglants, ses plaisanteries plus que gravelleuses et sa tendance à s'adresser au public, "le mercenaire à la grande bouche" fait une entrée fracassante au sein de l'univers Marvel.

À tel point que "Deadpool & Wolverine" a été "classé R" aux États-Unis: les moins de 17 ans devront être accompagnés pour le voir. Une première pour un

film de super-héros Disney.

"Tout est permis avec Deadpool", a assuré la productrice exécutive Wendy Jacobson en conférence de presse, en citant Kevin Feige, le grand patron de Marvel Studios.

"Nous avons eu une liberté incroyable", a confirmé le réalisateur et scénariste Shawn Levy.

"La cocaïne, c'est la seule chose que Disney nous a formellement interdite", souligne par ailleurs ironiquement le personnage de Deadpool dans le film.

S'il doit se passer de drogue, le super-héros peut en revanche compter sur le soutien du taciturne Wolverine, toujours incarné par Hugh Jackman, qui reprend pour l'occasion son mythique costume jaune.

Les deux hommes que tout oppose s'allient pour sauver le monde, pour le plus grand plaisir des fans qui attendaient depuis longtemps ce duo vu dans les +comics+.

Avant ça, il a fallu faire revenir d'entre les morts le personnage emblématique

des X-Men, dont la fin avait été actée dans "Logan" de James Mangold en 2017.

Un miracle permis par le multivers, au cœur des intrigues des derniers Marvel.

Hugh Jackman jurait pourtant que Wolverine, c'était terminé. "J'étais sincère quand j'ai dit que j'en avais fini. Je l'ai annoncé avant même le tournage de +Logan+. Et, environ trois jours après, j'ai vu le premier +Deadpool+. Au bout d'un quart d'heure, je me suis dit: +Oups, j'aurais peut-être dû regarder ça en premier+", s'est remémoré l'Australien en conférence de presse.

L'idée mûrit dans sa tête pendant quelques années, jusqu'à l'été 2022 où il appelle son ami Ryan Reynolds pour lui dire qu'il veut faire partie du troisième épisode sur lequel ce dernier travaille avec Disney.

Un coup de fil qui va tout changer, d'autant que Reynolds plaide depuis des années pour la réunion des deux héros.

"Dès que Hugh a appelé, et que nous avons envisagé ce duo, cela a donné à ce troisième Deadpool sa raison d'être", a ex-

pliqué Shawn Levy.

"Le comment s'est mis en place assez rapidement. Nous nous sommes beaucoup amusés", a poursuivi Ryan Reynolds, qui a également coproduit et co-écrit le film.

Face à ce duo de choc, Emma Corrin ("The Crown") interprète la super-vilaine Cassandra Nova, dotée de super-pouvoirs de télékinésie et de télépathie comme son frère, le Professeur Xavier, autre héros des X-Men.

De nombreuses +guests-stars+, avec des rôles plus ou moins importants, complètent le casting, ce qui devrait ravir les fans de Marvel, qui semblent toutefois de moins en moins nombreux.

Les derniers films produits, "Ant-Man et la Guêpe : Quantumania" et "Les Marvels", ont en effet été des échecs au box-office.

Deadpool s'en amuse d'ailleurs dans les premières minutes du long-métrage. Mais, comme le dit Kevin Feige, "se faire ridiculiser par Deadpool est un honneur".

Bouillon de culture

Exposition

La musique gharnatie s'invite au Théâtre Mohammed VI à Oujda



Le Théâtre Mohammed VI d'Oujda a abrité mardi soir un concert de musique gharnatie de la chorale régionale de chant gharnati d'Oujda en célébration du 25ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres.

Organisée par l'Association de gestion des affaires culturelles de la préfecture d'Oujda-Angad, en collaboration avec la direction régionale de la culture de l'Oriental, cette soirée artistique s'inscrit dans le cadre d'un programme diversifié de célébrations à l'occasion de la Fête du Trône.

Ce spectacle, au cours duquel le public d'Oujda a pu apprécier l'art

authentique du tarab gharnati, vise à préserver, promouvoir et enseigner cette forme d'art aux jeunes générations.

Dans une déclaration à la MAP, la directrice régionale de la culture dans l'Oriental, Sabah Bay Bay, a affirmé que cette soirée s'inscrit dans le cadre d'un programme de célébration lancé à l'occasion de la Fête du Trône, qui comprend une série d'activités culturelles, notamment dans la ville d'Oujda et dans la commune de Naima.

Pour sa part, le président de l'Association pour la gestion des affaires culturelles de la préfecture d'Oujda-

Angad, Jamal Haddadi, a souligné que ce concert de chant gharnati, qui fait partie du patrimoine historique et culturel de la cité millénaire, est une occasion de faire connaître ce patrimoine au public oujdi et d'apprécier les efforts de la chorale régionale de gharnati, récemment créée, pour préserver ce chant authentique.

Le gharnati est l'un des arts authentiques les plus marquants du patrimoine musical marocain. Il se caractérise par l'utilisation d'instruments datant de plusieurs centaines d'années, ainsi que la récitation de poèmes et les costumes raffinés des musiciens et des chanteurs.

Une exposition collective des artistes marocains du monde intitulée "Des traces sur le sable des rivages, partie 1", se tiendra du 25 juillet au 25 août à l'Espace rivages de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

Cette exposition englobant une partie de la collection de la Fondation, présentera les œuvres d'artistes marocains vivant en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, au Canada et aux Emirats Arabes Unis, indique la Fondation dans un communiqué.

Elle regroupe les œuvres des artistes ayant exposé à l'Espace rivages de 2016 à 2024, notamment Saïd Messari, Charaf Al-gharnati, Youssef Gharbaoui, Mohamed Azouzi, Hamid Douieb, Ibn El Farouk, Alyaa Al Ezzi, Hanan Bouanani et All Sahtoute.

L'exposition comprend également les œuvres de Salman Ezzammoury, Ahmed Hamid Bouzlane, Adil Haouata, Khalid El Bekay, Merieme Mergueldi, Kaoutar Bassir, Touria Alaoul, Karima Di Lena, Abdelkader Meskar, Hamid Bouhioul, Chaimai Mellouki, Jean Numa Caux et autres, précise la même source, ajoutant qu'une autre partie de la collection de la Fondation sera exposée ultérieurement.

Inauguré en mars 2016, l'Espace rivages est destiné aux artistes et écrivains marocains résidant à l'étranger. Depuis sa création, plusieurs expositions et présentations de livres ont été organisées afin de faire découvrir les créations des MRE au Maroc et de les faire participer à la vie artistique et culturelle de leur pays d'origine.

Le programme culturel "Nostalgia, les émotions d'antan" fait escale à la Kasbah d'Agadir Oufella

La deuxième édition du programme culturel "Nostalgia, les émotions d'antan" a fait escale mercredi soir, à la Kasbah d'Agadir Oufella.

Cette manifestation qui s'est déroulée en présence notamment du chef du gouvernement, président du Conseil communal d'Agadir, Aziz Akhannouch et du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaïd, a été marquée par une représentation théâtrale et artistique rétrospective mettant en avant les civilisations passées ayant investi le site archéologique de la Kasbah d'Agadir Oufella.

Il s'agit d'une fresque historique retraçant les étapes majeures qui ont jalonné l'histoire de la Kasbah d'Agadir Oufella et de la région de Souss-Massa en général.

Le récit débute avec l'occupation portugaise et la fondation du comptoir de pêche de João Lopes de Sequeira, suivi de la résistance farouche des habitants de la région et de l'attaque du comptoir, ainsi que de sa vente ultérieure au roi portugais

Dom Manuel.

La construction de la Kasbah sous les Saadiens et son développement sous les Alaouites jusqu'à aujourd'hui, sont ensuite explorés.

Le récit évoque également la dimension spirituelle du lieu, notamment à travers la figure de Lalla Yamina et d'Abdellah Agnaou, dont les mausolées se trouvent à Agadir Oufella.

Dans une déclaration à la MAP, M. Bensaïd a indiqué que cette manifestation qui se poursuivra jusqu'au 28 courant, vise à mettre en lumière les différentes époques historiques de la Kasbah d'Agadir Oufella et ce avec la participation de plusieurs artistes issus de la région de Souss-Massa, notant que le programme "Nostalgia, les émotions d'antan" ambitionne de contribuer au rayonnement des différents sites historiques et archéologiques à travers le Royaume.

De son côté, le metteur en scène des spectacles "Nostalgia, les émotions d'antan", Amine Nassour, a souligné que la Kasbah d'Agadir Oufella qui constitue un

pont entre le passé et le présent, est la sixième étape de cette manifestation culturelle, notant que ce spectacle retrace les étapes majeures qui ont marqué l'histoire de ce site archéologique.

L'idée derrière la manifestation "Nostalgia, les émotions d'antan", initiée par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, est la réhabilitation de la mémoire des sites archéologiques du Maroc, à travers une mise en scène qui

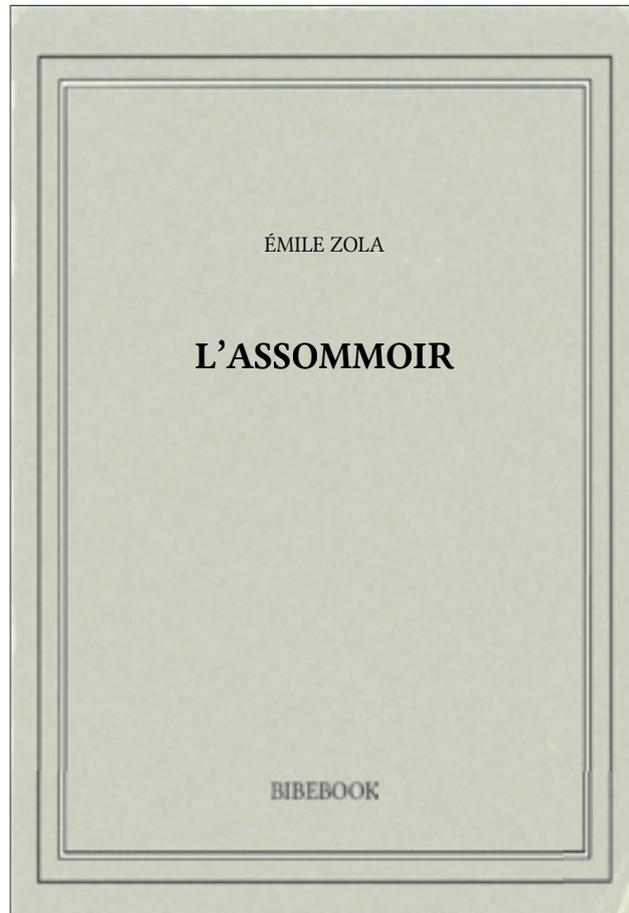
évoque avec précision les différentes civilisations ayant investi ces lieux, dans le but de rapprocher les citoyens et les visiteurs étrangers de l'histoire archéologique du Royaume.

Ce programme qui vise à mettre en lumière, de manière innovante, plusieurs sites historiques et archéologiques, avait déjà fait escale dans plusieurs sites à Rabat, Marrakech, Chefchaouen, Casablanca et Tanger.



Quand le printemps fut venu, Gervaise alla se réfugier auprès de Goujet. Elle ne pouvait plus ne réfléchir à rien, sur une chaise, sans penser aussitôt à son premier amant; elle le voyait quitter Adèle, remettre son linge au fond de leur ancienne malle, revenir chez elle, avec la malle sur la voiture. Les jours où elle sortait, elle était prise tout d'un coup de peurs bêtes, dans la rue; elle croyait entendre le pas de Lantier derrière elle, elle n'osait pas se retourner, tremblante, s'imaginant sentir ses mains la saisir à la taille. Bien sûr, il devait l'espionner; il tomberait sur elle une après-midi; et cette idée lui donnait des sueurs froides, parce qu'il l'embrasserait certainement dans l'oreille, comme il le faisait par taquinerie, autrefois. C'était ce baiser qui l'épouvantait; à l'avance, il la rendait sourde, il l'emplissait d'un bourdonnement, dans lequel elle ne distinguait plus que le bruit de son cœur battant à grands coups. Alors, dès que ces peurs la prenaient, la forge était son seul asile; elle y redevenait tranquille et souriante, sous la protection de Goujet, dont le marteau sonore mettait en fuite ses mauvais rêves.

Quelle heureuse saison ! La blanchisseuse soignait d'une façon particulière sa pratique de la rue des Portes-Blanches; elle lui reportait toujours son linge elle-même, parce que cette course, chaque vendredi, était un prétexte tout trouvé pour passer rue Marcadet et entrer à la forge. Dès qu'elle tournait le coin de la rue, elle se sentait légère, gaie, comme si elle faisait une partie de campagne, au milieu de ces terrains vagues, bordés d'usines grises; la chaussée noire de charbon, les panaches de vapeur sur les toits, l'amusaient autant qu'un sentier de mousse dans un bois de la banlieue, s'enfonçant entre de grands bouquets de verdure; et elle aimait l'horizon blafard, rayé par les hautes cheminées des fabriques, la butte Montmartre qui bouillait le ciel, avec ses maisons crayeuses, percées des trous réguliers de leurs fenêtres. Puis, elle ralentissait le pas en arrivant, sautant les flaques d'eau, prenant plaisir à traverser les coins déserts et embrouillés du chantier de démolitions. Au fond, la forge luisait, même en plein midi. Son cœur sautait à la danse des marteaux. Quand elle entra, elle était toute rouge, les petits cheveux blonds de sa nuque envolés comme ceux d'une femme qui arrive à un rendez-vous. Goujet l'attendait, les bras nus, la poitrine nue, tapant plus fort sur l'enclume, ces jours-là, pour se faire entendre de plus loin. Il la devinait, l'accueillait d'un bon rire silencieux, dans sa barbe jaune. Mais elle ne voulait pas qu'il se dérangeât de son travail, elle le suppliait de reprendre le marteau, parce qu'elle l'aimait davantage, lorsqu'il le brandissait de ses gros bras, bossués de muscles. Elle allait donner une légère claque sur la joue d'Étienne pendu au soufflet, et elle restait là une heure, à regarder les boulons. Ils n'échangeaient pas dix paroles. Ils n'auraient pas mieux satisfait leur tendresse dans une chambre, enfermés à double tour. Les ricanements de Bec-Salé, dit Boit-sans-Soif, ne les gênaient guère, car ils ne les entendaient même plus. Au bout d'un quart d'heure, elle commençait à étouffer un peu; la chaleur, l'odeur forte, les fumées qui montaient, l'étourdissaient, tandis que les coups sourds la secouaient des talons à la gorge. Elle ne désirait plus rien alors, c'était son plaisir. Goujet l'aurait serrée dans ses bras que ça ne lui aurait pas donné une émotion si grosse. Elle se rapprochait de lui, pour sentir le vent de son marteau sur sa joue, pour être dans le coup qu'il tapait. Quand des étincelles piquaient ses mains tendres, elle ne les retirait pas, elle jouissait au



contraire de cette pluie de feu qui lui clignait la peau. Lui, bien sûr, devinait le bonheur qu'elle goûtait là; il réservait pour le vendredi les ouvrages difficiles, afin de lui faire la cour avec toute sa force et toute son adresse; il ne se ménageait plus, au risque de fendre les enclumes en deux, haletant, les reins vibrant de la joie qu'il lui donnait. Pendant un printemps, leurs amours emplirent ainsi la forge d'un grondement d'orage. Ce fut une idylle dans une besogne de géant, au milieu du flamboiement de la houille, de l'ébranlement du hangar, dont la carcasse noire de suie craquait. Tout ce fer écrasé, pétri comme de la cire rouge, gardait les marques rudes de leurs tendresses. Le vendredi, quand la blanchisseuse quittait la Gueule-d'Or, elle remontait lentement la rue des Poissonniers, contentée, lassée, l'esprit et la chair tranquilles.

Peu à peu, sa peur de Lantier diminua, elle redevint raisonnable. A cette époque, elle aurait encore vécu très heureuse, sans Coupeau, qui tournait mal, décidément. Un jour, elle revenait justement de la forge, lorsqu'elle crut reconnaître Coupeau dans l'Assommoir du père Colombe, en train de se payer des tournées de vitriol, avec Mes-Bottes, Bibi-la-Grillade et Bec-Salé, dit Boit-sans-Soif. Elle passa vite, pour ne pas avoir l'air de les moucharder. Mais elle se retourna : c'était bien Coupeau qui se jetait son petit verre de schnick dans le gosier, d'un geste familier déjà. Il mentait donc, il en était donc à l'eau-de-vie, maintenant ! Elle entra désespérée; toute son épouvante de l'eau-de-vie la reprenait. Le vin, elle le pardonnait, parce que le vin nourrit l'ouvrier; les alcools, au contraire, étaient des saletés, des poisons qui ôtaient à l'ouvrier le goût du pain. Ah ! le gou-

vernement aurait bien dû empêcher la fabrication de ces cochonneries !

En arrivant rue de la Goutte-d'Or, elle trouva toute la maison bouleversée. Ses ouvrières avaient quitté l'établissement, et étaient dans la cour, à regarder en l'air. Elle interrogea Clémence.

- C'est le père Bijard qui flanque une roulée à sa femme, répondit la repasseuse. Il était sous la porte, gris comme un Polonais, à la guetter revenir du lavoire... Il lui a fait grimper l'escalier à coups de poing, et maintenant il l'assomme là-haut, dans leur chambre... Tenez, entendez-vous les cris ?

Gervaise monta rapidement. Elle avait de l'amitié pour madame Bijard, sa laveuse, qui était une femme d'un grand courage. Elle espérait mettre le holà. En haut, au sixième, la porte de la chambre était restée ouverte, quelques locataires s'exclamaient sur le carré, tandis que madame Boche, devant la porte, criait :

- Voulez-vous bien finir !... On va aller chercher les sergents de ville, entendez-vous !

Personne n'osait se risquer dans la chambre, parce qu'on connaissait Bijard, une bête brute quand il était soûl. Il ne dessoûlait jamais, d'ailleurs. Les rares jours où il travaillait, il posait un litre d'eau-de-vie près de son étau de serrurier, buvant au goulot toutes les demi-heures. Il ne se soutenait plus autrement, il aurait pris feu comme une torche, si l'on avait approché une allumette de sa bouche.

- Mais on ne peut pas la laisser massacrer ! dit Gervaise toute tremblante.

Et elle entra. La chambre, mansardée, très propre, était nue et froide, vidée par l'ivrognerie de l'homme, qui enlevait les draps du lit

pour les boire. Dans la lutte, la table avait roulé jusqu'à la fenêtre les deux chaises culbutées étaient tombées, les pieds en l'air. Sur le carreau, au milieu, madame Bijard, les jupes encore trempées par l'eau du lavoire et collées à ses cuisses, les cheveux arrachés, saignante, râlait d'un souffle fort, avec des oh ! oh ! prolongés, à chaque coup de talon de Bijard. Il l'avait d'abord abattue de ses deux poings; maintenant, il la piétinait.

- Ah ! garce !... ah ! garce !... ah ! garce !... grognait-il d'une voix étouffée, accompagnant de ce mot chaque coup, s'affolant à le répéter, frappant plus fort à mesure qu'il s'étranglait davantage.

Puis, la voix lui manqua, il continua de taper sourdement, follement, raidi dans sa cotte et son bourgeron déguenillés, la face bleutée sous sa barbe sale, avec son front chauve taché de grandes plaques rouges. Sur le carré, les voisins disaient qu'il la battait parce qu'elle lui avait refusé vingt sous, le matin. On entendit la voix de Boche, au bas de l'escalier. Il appelait madame Boche, il lui criait :

- Descends, laisse-les se tuer, ça fera de la canaille de moins.

Cependant, le père Bru avait suivi Gervaise dans la chambre. À eux deux, ils tâchaient de raisonner le serrurier, de le pousser vers la porte. Mais il se retournait, muet, une écume aux lèvres; et, dans ses yeux pâles, l'alcool flambait, allumait une flamme de meurtre. La blanchisseuse eut le poignet meurtri, le vieil ouvrier alla tomber sur la table. Par terre, madame Bijard soufflait plus fort, la bouche grande ouverte, les paupières closes. À présent, Bijard la manquait; il revenait, s'acharnait, frappait à côté, enragé, aveuglé, s'attrapant lui-même avec les claques qu'il envoyait dans le vide. Et, pendant toute cette tuerie, Gervaise voyait, dans un coin de la chambre, la petite Lalie, alors âgée de quatre ans, qui regardait son père assommer sa mère. L'enfant tenait entre ses bras, comme pour la protéger, sa sœur Henriette, sevrée de la veille. Elle était debout, la tête serrée dans une coiffe d'indienne, très pâle, l'air sérieux. Elle avait un large regard noir, d'une fixité pleine de pensées, sans une larme.

Quand Bijard eut rencontré une chaise et se fut étalé sur le carreau, où on le laissa ronfler, le père Bru aida Gervaise à relever madame Bijard. Maintenant, celle-ci pleurait à gros sanglots; et Lalie, qui s'était approchée, la regardait pleurer, habituée à ces choses, résignée déjà. La blanchisseuse, en redescendant, au milieu de la maison calmée, voyait toujours devant elle ce regard d'enfant de quatre ans, grave et courageux comme un regard de femme.

- Monsieur Coupeau est sur le trottoir d'en face, lui cria Clémence, dès qu'elle l'aperçut. Il a l'air joliment poivré !

Coupeau traversait justement la rue. Il faillit enfoncer un carreau d'un coup d'épaule, en manquant la porte. Il avait une ivresse blanche, les dents serrées, le nez pincé. Et Gervaise reconnut tout de suite le vitriol de l'Assommoir, dans le sang empoisonné qui lui blémissait la peau. Elle voulut rire, le coucher, comme elle faisait les jours où il avait le vin bon enfant. Mais il la bouscula, sans desserrer les lèvres; et, en passant, en gagnant de lui-même son lit, il leva le poing sur elle. Il ressemblait à l'autre, au soûlard qui ronflait là-haut, las d'avoir tapé. Alors, elle resta toute froide, elle pensait aux hommes, à son mari, à Goujet, à Lantier, le cœur coupé, désespérant d'être jamais heureuse.

(À suivre)

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
35/000/DPSR-ANP/2024

AVIS RECTIFICATIF N°1

Doit être joint à la connaissance des soumissionnaires avant et distinctement le dossier de l'appel d'offres N° 35/000/DPSR-ANP/2024 (voir ci-dessous).

TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TELEGESTION DU RESEAU D'EAU POTABLE AU PORT D'ESSAOUIRA

et/ou rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit:

* La qualification des entreprises de l'APP exigée est la:	SECTEUR 1	QUALIFICATION 1.2	CLASSE 5
AF/00	SECTEUR 1	QUALIFICATION 1.52	CLASSE 5

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP - DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION -
Tel: 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - Fax: 05 24 46 28 64

N° 5127/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N° : 17/2024**

Le 19 Aout 2024 à Onze (11) heures il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de la commune de Khenifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : **PROJET INTEGRE DE LA SAUVEGARDE ET LA REHABILITATION DE TISSU URBANISTIQUE DE LA VILLE DE KHENIFRA : CONTRIBUTION A LA RESTAURATION ET LA REHABILITATION DE L'AVENUE BIR ANZARANE**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six Millions Cinq Cent Soixante Trois Mille Huit Cent Deux Dirhams, 30 Cts TTC. (6.563.802,30 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent Treize Mille Dirhams (130.000,00 DHS).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives des Dossier administratif, Dossier technique et Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres à fournir sont celles prévues par l'article 22 du décret n° 2-22-431 précité, et par l'article 7 du règlement de consultation.

- La participation à la présente consultation est subordonnée à la remise des candidats :

* Un certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale Suivant :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	3	A.5

N° 5128/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION

**AVIS DE REPORT DE L'APPEL
A LA CONCURRENCE OUVERT N° 03/DDR-DPSR/2024**

RELATIF A :

OCTROI DE 10 AUTORISATIONS POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE POINTAGE ET SURVEILLANCE DES MARCHANDISES AUX PORTS DE SAFI

Le Directeur du Port de Safi et Région porte à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis de l'appel à la concurrence N°03/DDR-DPSR/2024 précité est reportée au 11/09/2024 à 11 h.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Agence Nationale des Ports
Direction du Ports de Safi et Région / Port de Safi ville
Division Développement et Régulation
Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03
Fax : +212 5 24 46 28 64

N° 5129/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION DE GUELIMM-GUED SOUJ
PROVINCE DE GUELIMM
COMMUNE DE GUELIMM
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERE ET BUDGET
BUREAU DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° :11/2024**

Le 28/08/2024 à 10 h Il sera procédé aux bureaux de la Commune de Guelmim (AY ALMANSIRA GUELIMM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
11/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DU SIEGE LA COMMUNE GUELIMM-TRANCHE N°1-	199 000,00	28/08/2024 à 10 h

Le dossier d'appel d'offres est téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (9 970 432,43 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

• Pour les entreprises installées au Maroc

- Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification de l'entreprise délivrée par Ministère de l'Équipement et de l'eau pour justifiant l'obtention des qualifications, les secteurs et les classes Minimales citées ci-dessous :

SECTEUR	Qualification	Classe
A : Construction	AL Travaux courants en béton armé -maçonnerie pour bâtiment	3

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma :

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 5130/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de TAZA
Pachalik de TAHLA
Commune de TAHLA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°03/2024/CT**

Le 22/08/2024 à 10h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune de TAHLA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 03/2024/CT pour : ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI TOUS CORPS D'ETAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES GRADINS DANS LE TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON ARTIFICIEL A LA COMMUNE DE TAHLA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent cinquante mille dirhams (150.000,00 dhs)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams (3.000,00dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans les domaines suivants :

Certificat d'agrément exigé	Domaine d'activité
D14	Calcul des structures pour bâtiments à tous usages
D15	Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
D16	Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5131/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique
de Mohammedia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 08/2024

Le 28/08/2024 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, et de la Logistique de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour : Travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection entre la RP3006 et la RP3313 relevant de la DPETL de Mohammedia, Préfecture de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois million sept cent quatorze mille trois cent trente dirhams, zéro centimes TTC (3 714 330,00 dhs).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **soixante mille dirhams (60000,00Dhs)**, il doit être dématérialisé ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents :

Produire la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE MINIMALE
B	B1-B3-B6	3

N° 5132/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TETOUAN
RÉGION DE TETOUAN
CAIDAT DE BENI HASSAN
COMMUNE T. AL HAMRA

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N° : 06/2024

Le 26/08/2024 à 11 h du matin, il sera procédé, dans le bureau de président de la commune Al Hamra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux d'aménagement du centre de la Commune. T. Al Hamra.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé via le portail des marchés de l'état : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à **50.000,00 Dhs ; (Cinquante Mille Dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Millions Huit Cent Treize Mille DeuxCent Trente Deux DHITC.(2.813.232 ,00 DH toutes taxes comprises)**

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les candidats nationaux doivent produire le certificat de qualification et de classification faisant ressortir :

secteur	classe	Qualification exigée
B	4	B1 et B3

N° 5133/PA



AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS AGREGES

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca organise un concours de recrutement de Trente et Un Professeurs Agrégés (31) session de 23/09/2024 pour les besoins suivants :

◆ Candidats Civils :

Spécialités de la Section des Sciences Fondamentales :

- Spécialité de Biologie :
 - Immunologie 01 Poste
- Spécialité Pharmaceutiques :
 - Pharmacie Clinique 01 Poste

Spécialités de la Section des Sciences Cliniques :

- Spécialité de Médecine et Spécialités Médicales :
 - Anesthésie Réanimation 03 Postes
 - Cardiologie 01 Poste
 - Gastro-entérologie 01 Poste
 - Gériatrie 01 Poste
 - Médecine du travail 01 Poste
 - Médecine légale 01 Poste
 - Pédiatrie 03 Postes
 - Pneumo-phtisiologie 01 Poste
 - Psychiatrie 01 Poste
 - Radiologie 01 Poste
 - Radiothérapie 01 Poste
- Anatomie Chirurgicale et Spécialités Chirurgicales :
 - Chirurgie générale 01 Poste
 - Chirurgie pédiatrique 01 Poste
 - Chirurgie plastique et réparatrice 01 Poste
 - Gynécologie obstétrique 01 Poste
 - Neurochirurgie 01 Poste
 - Traumatologie-orthopédie 01 Poste
 - Urologie 01 Poste

◆ Candidats Militaires :

Spécialités de la Section des Sciences Fondamentales :

- Spécialités Pharmaceutiques :
 - Toxicologie 01 Poste

Spécialités de la Section des Sciences Cliniques :

- Spécialité de Médecine et Spécialités Médicales :
 - Médecine Nucléaire 01 Poste
 - Anesthésie-Réanimation 01 Poste
 - Neurologie 01 Poste

Anatomie Chirurgicale et Spécialités Chirurgicales :

- Neurochirurgie 01 Poste
- Médecine d'Urgences et de Catastrophes 01 Poste
- Traumatologie-Orthopédie 01 Poste

Le dossier comporte :

- Une demande manuscrite de candidature indiquant la spécialité choisie ;
- Un extrait de naissance de date récente ;
- Une photocopie de la C.I.N certifiée conforme à l'originale ;
- Tous les documents officiels permettant d'apprécier les titres et services du candidat, de même que les attestations concernant les activités pédagogiques ;
- 01 exemplaire papier des titres & travaux scientifiques avec justificatifs des publications, communications et validation des productions audiovisuelles.
- 01 exemplaire format électronique (PDF) des titres & travaux scientifiques avec justificatifs des publications, communications et validation des productions audiovisuelles, à envoyer à l'adresse mail : DOYEN.FMPC@unish2c.ma

Les candidats remplissant les conditions doivent déposer leurs dossiers complets au Cabinet de la Doyenne avant le 24/08/2024, à 16h.

NB : Suite à la décision de la commission scientifique réunie le 26/07/2023, l'épreuve pédagogique consistant en une leçon orale publique prendra, selon le choix du candidat, la forme :

- D'une présentation Power Point (Ordinateur mis à la disposition par la faculté et non connecté à internet)

Ou :

- D'une présentation sur transparents.

Les candidats auront uniquement accès aux ressources documentaires autorisées selon les textes de lois.



N° 5134/PA

MASBAH NEW WAY SARL AU

Siège social : MOHAMMEDIA Centre Commercial Hassania RDC N° 17 El Alia. Aux termes d'un P.V de L.A.G.E du 07/05/2024, il a été décidé :

- Approbation de l'acte de cession de 1000 parts appartenant à Mr CHEDDAD Abdelkader, dans le capital social de la société MASBAH NEW WAY en faveur de Mr KHOULI Mohamed Titulaire de la C.I.N N° T89159.

- Démission du Gérant Unique Mr CHEDDAD Abdelkader, et nomination de nouveau Gérant unique Mr KHOULI Mohamed.

- Mise à jour des statuts. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de première instance de Mohammédia, le 13/06/2024 sous n° 1306. RC N° 10047

N° 5137/PA

CONSTITUTION.

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/07/2024, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques suivantes : Dénomination : EL FATIR TRANS

Forme juridique : SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Capital social : 100.000,00 DHs, divisé en mille parts sociales de 100,00 DHs chacune, attribuées comme suit :

Mr. Abdelfattah EL FATIR : 500 parts sociales

Mr. Ahmed EL FATIR : 500 parts sociales

Objet de la société : Transport de marchandises.

Gérance : Mr. Abdelfattah EL FATIR et Mr. Ahmed EL FATIR nommés gérants pour une durée indéterminée.

Durée : 99 ans.

Siège social : Groupe Attakaddoum, GH2-17

2ème étage, Sidi Bernoussi Casablanca.

Le dépôt légal a été effectué auprès de greffier du tribunal de commerce de Casablanca en date du 24/07/2024 S/N

00927399 RC : 635097.

N° 5138/PA

ACCOLADE CENTRE DE LANGUES PRIVÉE SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

AU CAPITAL DE : CENT MILLE DHS (100.000,00 DHS)

Siège social : SETTAT, BD HASSAN II

1ère ETAGE N°12 IF : 60299475

RC N° : 7735 SETTAT

I/- Aux termes d'un P.V en date du 19/06/2024 à SETTAT, les associés de la société ACCOLADE CENTRE DE LANGUES PRIVÉE SARL ont décidé ce qui suit :

1/- Cession de 170 parts sociales soit (17.000,00 dirhams) appartient à Monsieur : HICHAM KARIM

est fixée à la somme de 46.146,00 dhfs (Quarante-six mille cent quarante-six Dirhams et zéro Centimes) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf cent Dirhams (900,00 Dhfs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'Économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage

est fixée à la somme de 46.146,00 dhfs (Quarante-six mille cent quarante-six Dirhams et zéro Centimes) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf cent Dirhams (900,00 Dhfs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'Économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

ANASS BENSALLAM.

2/- Cession de 160 parts sociales soit (16.000,00 dirhams) appartient à Monsieur : HICHAM KARIM au profit de Monsieur ABDELHAQ MAFRAHDINE.

3/- Démission de Monsieur : HICHAM KARIM de la gérance de la société.

4/- Mise à jour des statuts de la société.

II/- Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Première Instance de Settat le 17/07/2024 sous le numéro : 263/2024.

Pour extrait et mention La gérance

N° 5139/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'OUARZAZATE SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DU BUDGET ET MARCHES SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIÉS SUR OFFRES DE PRIX

N°20/BG/2024

Le 08 Aout 2024 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plus relative à l'appel d'offres ouvert simplifié N°20/BG/2024 pour TRAVAUX DE DEMOLITION ET RESTAURATION DES MINARETS DES MOSQUEES AUX DOUARS OURA ET AIT YOUNSS A LA COMMUNE TIDILI PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage

est fixée à la somme de 46.146,00 dhfs (Quarante-six mille cent quarante-six Dirhams et zéro Centimes) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf cent Dirhams (900,00 Dhfs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'Économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

est fixée à la somme de 46.146,00 dhfs (Quarante-six mille cent quarante-six Dirhams et zéro Centimes) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf cent Dirhams (900,00 Dhfs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'Économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

est fixée à la somme de 46.146,00 dhfs (Quarante-six mille cent quarante-six Dirhams et zéro Centimes) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf cent Dirhams (900,00 Dhfs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'Économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

MOUNIR FAWATIR SARL AU

Aux termes d'un acte SSP du 01 JUILLET 2024 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: MOUNIR FAWATIR SARL AU.
Siège Social: HAY AZHAR IMM II MAGAZIN N° 17 TRANCHE 03 BER-NOUSSI CASA
Capital Social : 100000.00 DHS,
Gérance : MOUNIR EL KHEF

Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Commerce de Casa le 19/07/2024 sous les Numéros 27572et634493
N° 5143/PA

ALDA Fresh

Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 16 juillet 2024 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivants: Objet : - Achat, vente, distribution en gros et en détail des Fruits et Légumes au Maroc et à l'international; - Achat, vente, import et export de toutes matières alimentaires et agro-alimentaire, et de toutes autres marchandises de commerce légale et licite; - Fabrication de produits alimentaires, boissons et autres produits à consommer et leur commercialisation dans les marchés locaux ou à l'exportation; - Implantation, production, emballage, conditionnement et commercialisation de produits alimentaires, fruits, légumes et produits céréa-

liers. -Dénomination : = ALDA Fresh- -Siège : RESIDENCE PRIMA OFFICE N 105 APPT 16 ETG 3 ANGLE II JANVIER ET MOSTAFA MAANI - Casablanca. Durée : 99 ans. Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisés en 1000 parts de 100.00 DHS répartie comme suite : - Monsieur MEGZARI MEHDI: 100.000,00 DH - Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : Monsieur MEGZARI MEHDI en qualité de gérant unique pour une durée illimitée. Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N° 927615 en date du 23/07/2024. , RC N°635191.
Pour extrait et mention gérance.
N° 5144/PA

ANADOLU

Siège social : HAY LAAYOUNE ANGLE RUE AIT YAFALMANE N 341 2EME ETG CASABLANCA
Sulvant PV de l'AGE du 05/07/2024, les associés de la société = ANADOLU- ont décidé ce qui suit:- Cession des parts de Monsieur MUHAMMED BEDUK propriétaire de mille cinq cents (1.500) parts et Monsieur ALI UYANIK propriétaire de mille cinq cents (1.500) parts A Monsieur TAWAB RACHID. - Changement de la forme de la société d'une société à responsabilité limitée (sarl) à une société à responsabilité limitée (sarla). -Démission de

Monsieur MUHAMMED BEDUK en qualité de gérant unique. -Nomination Monsieur TAWAB RACHID en qualité de gérant unique
*Dépôt légal : il a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n°927789 le 24/07/2024.
Pour extrait et mention gérance.
N° 5145/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse
Direction provinciale Taza
Avis appel d'offres ouvert simplifié
N° : 03/2024
Le 08/8/2024 à 10 H 00, il sera procédé, au Bureau de Mr le directeur provincial de la jeunesse TAZA à l'ouverture des plis relatifs à Le présent appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix en séance publique Concernant : les prestations de la restauration collective des colonies de vacances est d'autre établissement de Taza relevant de la direction Provinciale à TAZA du ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication-département jeunesse-Lot unique-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à (20 000,00 dh) vingt Mille Dirhams. L'estimation des couts des prestations établie par

le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Quarante cinq Mille quatre vingt Soixante dix dirhams quatre vingt Cts (1 045 096,80 Dhs) Toutes Taxes Comprises.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des arti-

cles 30, 32, 34, 37 et 135 du décret 2-22-431 relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 6 du Règlement de Consultation.

N° 5146/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUJANT
COMMUNE EL KOUDIA EL BEIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°01/2024

Le 02 SEPTEMBRE 2024 A 10 Heures Du matin, il sera procédé dans la salle de réunion aux sièges de la commune EL KOUDIA EL BEIDA province de taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°01/2024 pour objet :

ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX BASSINS D'ACCUMULATION ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN PAVE DE CINQ DOUARS DE LA CT EL KOUDIA EL BEIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage délégué est fixée à la somme de : 120 000.00 DHS TTC (cent vingt mille dirhams) Toutes Taxes Comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à deux mille quatre cent dirhams (2 400.00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du Règlement de Consultation.

N° 5147/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUJANT
COMMUNE EL KOUDIA EL BEIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°03/2024

Le 02 SEPTEMBRE 2024 A 10 Heures Du matin, il sera procédé dans la salle de réunion aux sièges de la commune EL KOUDIA EL BEIDA province de taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°03/2024 pour objet :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX BASSINS D'ACCUMULATION D'UNE CAPACITE DE 350 M3 AUX DEUX DOUARS A LA CT EL KOUDIA EL BEIDA- PROVINCE DE TAROUJANT -

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage délégué est fixée à la somme de : 870 000.00 DHS TTC (Huit cent soixante-dix mille dirhams) Toutes Taxes Comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à dix-sept mille dirhams (17 000.00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 5148/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUJANT
COMMUNE EL KOUDIA EL BEIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°02/2024

Le 02 SEPTEMBRE 2024 A 10 Heures Du matin, il sera procédé dans la salle de réunion aux sièges de la commune EL KOUDIA EL BEIDA province de taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°02/2024 pour objet :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN PAVE AUTOBLOQUANT AUX CERTAINS DOUARS DE LA CT EL KOUDIA EL BEIDA - PROVINCE DE TAROUJANT

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage délégué est fixée à la somme de : 1 250 100.00 DHS TTC (Un million deux cent cinquante mille cent dirhams) Toutes Taxes Comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à vingt mille dirhams (20 000.00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 5149/PA

SEFLEG Société
A Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 MAD
Siège social : IMM 3, Rue
Chrarda, Bourgogne,
Casablanca
Registre du Commerce
N° 262 063

Aux termes de la délibération de l'AGE du 27 mai 2024, les associés de la société dénommée « SEFLEG » SARL, au capital de 100.000,00 MAD et dont le siège social est fixé à IMM 3, Rue Chrarda, Bourgogne, Casablanca ont notamment décidé :

- 1) D'augmenter le montant du capital social de 800.000 MAD par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles pour le porter de la somme de 100.000 MAD à la somme de 900.000 MAD, par la création de 8000 parts sociales nouvelles, chacune à la valeur de 100 MAD.
- 2) De modifier en conséquence l'article 6 et 7 des statuts de la société.
- 3) De refondre et d'approuver les statuts de la société. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Casablanca, le 18/07/2024, sous le N° 926938.

N° 5150/PA

HA CONSULTING Société
A Responsabilité Limitée à
Associé Unique au capital
de 10.000 MAD
Siège social :
Angle Abdelmoumen
& Rue Soumaya Res
Shehrazade 3 Etag 4 N 20
Casablanca
Registre du Commerce
N° 399 809

Aux termes de la délibération de l'AGM du 28 juin 2024, les associés de la société dénommée « HA CONSULTING » SARL AU, au capital de 10.000,00 MAD et dont le siège social est fixé à Angle Abdelmoumen & Rue Soumaya Res Shehrazade 3 Etag 4 N 20 Casablanca ont notamment décidé :

- 1) Redéfinition de l'objet social.
- 2) D'augmenter le montant du capital social de 90.000 MAD par incorporation du report à nouveau créditeur pour le porter de la somme de 10.000 MAD à la somme de 100.000 MAD, par la création de 900 parts sociales nouvelles, chacune à la valeur de 100 MAD.
- 3) De refondre et d'approuver les statuts de la société. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Casablanca, le 22/07/2024, sous le N° 927324.

N° 5151/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA MÉTÉOROLOGIE
Avis d'appel d'offres
ouvert international
N° 54/2024/DGM

Le 10/09/2024 à 10h il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à

l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n° 54/2024/DGM du 10/09/2024, pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique de la piste d'envol 13/31 à l'aéroport d'Oujda-ANGAD et sa maintenance (Préfecture Oujda ANGAD). Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

-L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

* Trois millions six cents dirhams TTC (3 000 600,00 Dirhams TTC) pour la fourniture.

* Trois cent trente-six mille Dirhams TTC (336 000,00 Dirhams TTC) pour la Maintenance.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante-cinq mille Dirhams (45 000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux le 02/09/2024 à 11h00 à l'aéroport d'Oujda-ANGAD.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n° 10 du règlement de consultation.

N° 5152/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Et de la Protection sociale
Direction Régionale
de la Santé et de la
Protection sociale
Tanger-Tétouan-
Al Hoceima
Délégation Provinciale
de la Santé
et de la Protection sociale
Tétouan

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRE DE PRIX
N°04/2024
(MARCHÉ
RECONTRACTIBLE)

Le 29/08/2024 à 11 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions du délégation de la santé et de la protection sociale de Tétouan (Avenue Abdelkhalik Torres Route de Martil- Tétouan) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix concernant : La maintenance préventive et corrective, y compris toutes pièces de rechange des équipements de laboratoire d'épidémiologie relevant de la délégation de la santé et de la protection sociale de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (174 240,00 Dhs) (Cent soixante-quatorze mille deux cent quarante Dirhams Zéro Centimes TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (3000,00 DH) (Trois Mille Dirhams Zéro Centimes). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents peuvent visiter les lieux aux Formations Sanitaires Relevant De La Délégation Provinciale De La Santé Et De La Protection Sociale de Tétouan et ce le 22/08/2024 à 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 5153/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Et de la Protection sociale
Direction Régionale
de la Santé et de
la Protection sociale
Tanger-Tétouan-
Al Hoceima
Délégation Provinciale
de la Santé
et de la Protection sociale
Tétouan

Avis d'appel d'offres
ouvert national simplifié
N° 13/DMST/2024 du
07/08/2024

SEANCE PUBLIQUE

Le 07/08/2024 à 13h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalik Torres Route de Martil, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre ouvert national simplifié sur offre de prix pour :

Achat des appareils auditifs destinés aux personnes en situation de Handicap relevant de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille dirhams (2000,00 Dhs).

*L'estimation du cout des fournitures établies par l'administration est détaillée comme suite : Deux cent dix-sept mille cinq cents TTC (217 500,00 dhs TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 32 du décret n° 2-22-431 du (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

publics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

La documentation (Catalogue, les prospectus, notices) est mis dans un pli distinct et déposée au bureau des marchés de la Délégation du M.S.P.S. à la province de Tétouan au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.

N° 5154/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFN
CERCLE DE LAKHASSAS
CAIDAT IBRAR
COMMUNE D'ANFEG
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié sur offre

des prix N°03/2024/BC
Le 13-08-2024 à 12h 00 mn, il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune d'ANFEG à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°03/2024/BC pour :

FRAIS DERECEPTION ET DE RESTAURATION AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ANFEG - PROVINCE DE SIDI IFNI - Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

-L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à

79 090,00 DH TTC. (soixante dix neuf mille quatre vingt dix DIRHAMS (0octs TTC).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1500,00 (MILLE CINQ CENT dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 5155/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Et de la Protection sociale
Direction Régionale
de Casa - Settat
Délégation préfectorale
HAY HASSANI
APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
À MAJORATION
N° 15/2024
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 06/08/2024 à 10 Heures, il sera procédé, à la salle de réunion du siège de la délégation à la salle de réunion de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani sis à

angle Rue Sidi Khadir et rue Ibn Hattam HAY HASSANI.

N° 5156/PA

SANI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié à majoration pour :

Hygiène et nettoyage des locaux administratifs de la délégation et des locaux des centres de santé relevant de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani (Lot unique).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 719587,44 dhs (Sept cent dix neuf mille cinq cent quatre vingt sept dirhams et quarante quatre centimes) (TTC).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000 dhs (dix mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 DU 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
MARCHÉS PUBLICS

AVIS DE REPORT ET RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des concurrents et le public que l'appel d'offres n°14/CS/2024 du 18/07/2024 à 11h00 relatif aux GROS TRAVAUX DE MAINTENANCE DE VOIRIES DE LA COMMUNE DE SETTAT-PROVINCE DE SETTAT- publié à la libération n°10250 du 26/06/2024 et reporté à la libération n°10255 du 02/07/2024 le 25/07/2024 et reporté la deuxième fois à le matin n°18029 du 17/07/2024 le 01/08/2024 , a été reporté de nouveau pour le 08/08/2024 à 11h00 et a été rectifié comme suit :

- **Au lieu de :**

➢ L'estimation des coûts des prestations est fixée à :

Trois millions sept cent six mille huit cents Dirhams Toutes Taxes Comprises (3 706 800,00 DHS TTC).

➢ La caution provisoire est fixée à 74 000,00 dhs (Soixante-quatre mille dirhams)

➢ Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGES
B	3	B1-B5-B6

- **Lire :**

➢ L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Trois millions sept cent soixante mille huit cents Dirhams toutes taxes Comprises (3 760 800,00 DH TTC).

➢ La caution provisoire est fixée à 75 000,00 dhs (Soixante-quinze mille dirhams)

➢ Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGES
B	3	B6
	4	B1-B5

Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement.

N° 5157/PA

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Sport



Dans un match rocambolique, le Onze national entame du bon pied les Olympiades

Un match à rebondissements qui restera gravé à jamais dans les annales du football international. Fort heureusement que son issue a été à l'avantage de l'équipe marocaine qui a entamé du bon pied la phase de poules (groupe B) du tournoi olympique Paris-2024, après sa victoire par 2 à 1 sur la sélection argentine qui compte dans son palmarès deux couronnes glanées successivement lors des éditions d'Athènes en 2004 et de Pékin en 2008.

Une confrontation, disputée mercredi au stade Geoffroy-Guichard à Saint-Etienne, qui a tenu en haleine l'ensemble des supporters de l'EN du fait que la victoire a tardé à se faire dessiner. Cette rencontre a connu un scénario des plus rocamboliques suite à une confusion ayant induit en erreur tout le monde après le coup de sifflet de l'arbitre suédois Glenn Nyberg, vivement contesté pour ses décisions versant surtout dans le sens de faire chavirer le ba-

teau des Lionceaux de l'Atlas et de mener à bon port celui de l'Albiceleste. Au moment où la sélection argentine est parvenue à égaliser à deux partout, dans un extra-time aucunement justifié (plus de 15 minutes), il y a eu envahissement de l'aire de jeu par une vingtaine de supporters. Les joueurs étaient priés de quitter la pelouse alors que l'on s'est dit que le match est plié et soldé sur un score de parité, deux partout.

Rien de cela, puisque le referee n'a fait qu'interrompre la partie jusqu'au retour à la normale. Entre temps, l'arbitre a été appelé par la VAR pour s'assurer de la validité du deuxième but argentin. L'assistance vidéo n'a pas validé ce but pour hors-jeu et après presque deux heures d'interruption, les deux équipes ont regagné de nouveau la pelouse pour terminer la partie qui a vu le Maroc décrocher une victoire amplement méritée sur la marque de 2 à 1.

Un match plein des pou-
lains de Tarik Sektioui. Aucu-

nement intimidés par le standing de l'adversaire, les internationaux marocains ont abordé la partie de manière prudente, cherchant à contenir la fougue des joueurs argentins durs sur l'homme sans pour autant que leurs interventions musclées ne soient sanctionnées par un arbitre que l'on n'oubliera pas de sitôt.

Bien en place, les Olympiques marocains ont dû attendre le temps additionnel du first half (45+2) pour débloquent la situation sur une action déclenchée par la jolie talonnade d'Ilyes Akhoumach pour Bilal El Khannous qui a servi l'inévitable Soufiane Rahimi à la conclusion.

Au cours de la seconde période, le scénario escompté allait suivre et c'est Akhoumach qui se retrouve de nouveau derrière cette opportunité, en se faisant pousser à l'intérieur de la surface de réparation. Tellement claire était la faute que l'arbitre suédois n'a pu fermer l'œil, indiquant le point de penalty transformé avec suc-

cès par Soufiane Rahimi.

Menés deux à zéro, les Argentins étaient dans l'obligation de jouer à fond leurs chances. Les changements opérés par leur coach Javier Mascherano allaient porter leurs fruits, puisque le réserviste Giuliano Simeone a réduit la marque à la 68e minute de jeu. Les doubles champions olympiques ont beau manœuvrer, mais les champions d'Afrique ont tenu bon jusqu'au bout, même si l'on déplore les six cartons jaunes brandis par le referee suédois et les sorties pour blessure d'Akhoumach et d'El Azzouzi, crédité d'une excellente prestation en tant qu'arrière central.

A l'issue de cette rencontre, le sélectionneur national Tarik Sektioui a tenu à féliciter ses joueurs qui ont sorti un match de grande facture devant un adversaire de renom. Pour lui, «il n'y a pas eu 15 minutes de temps additionnel. Nous avons su jouer sans ballon, tout en créant le danger qui a débouché sur deux buts et ça aurait pu être trois».

Même son de cloche de la part du capitaine Achraf Hakimi qui a fait savoir que «nous avons commencé les Jeux par une victoire importante. Sauf que je déplore le comportement de certains supporters qui ont terni l'image du public marocain».

Pour Soufiane Rahimi, auteur du joli doublé, «ce match a été marqué par un scénario fou et une fin heureuse. Je félicite mes partenaires pour leur esprit combatif et le public pour son soutien inconditionnel».

L'objectif immédiat pour Tarik Sektioui et son groupe est de sortir de la phase de poules, performance que le football national n'a réalisé qu'une seule fois, à Munich en 1972, sur sept participations aux Olympiades. Le prochain adversaire samedi prochain à Nantes sera l'Ukraine qui reste sur une défaite face à l'Irak par 2 à 1. La mission est des plus claires pour Bensghir et compagnie: confirmer le résultat du match inaugural.

Mohamed Bouarab

Le cyclisme marocain vise une participation réussie



Les coureurs cyclistes marocains prenant part à ces Jeux sont déterminés à donner le meilleur d'eux-mêmes afin de représenter le Royaume de la meilleure manière, surtout qu'ils ont décroché la qualification à ce rendez-vous sportif planétaire en signant des performances remarquables.

Ils ambitionnent également de signer de meilleurs résultats pour le cyclisme national que lors des précédentes éditions et de côtoyer des cyclistes chevronnés afin d'acquérir plus d'expérience dans ce genre de compétitions.

Le Maroc sera représenté lors des JO de Paris par Achraf Ed-Doghmy en cyclisme sur route (course en ligne et épreuve contre-la-montre) et par Nadeem Larhemouchi en BMX.

Le président de la Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC), Mohamed Belmahi, a affirmé que les cyclistes marocains sont déterminés à signer une participation honorable aux JO de Paris, relevant que les champions prenant part à

ces Jeux bénéficient du soutien du Comité national olympique marocain (CNOM) et du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports.

Dans une déclaration à la MAP, M. Belmahi a relevé qu'avant Tokyo-2020, la qualification aux JO s'obtenait via le classement de l'UCI-Africa Tour, précisant qu'à partir des JO de Tokyo, la qualification se décroche via le classement mondial.

Le président de la FRMC a ajouté que le cyclisme national sera présent pour la quatrième fois consécutive aux JO, rappelant que la première participation des cyclistes marocains aux Jeux olympiques remonte à Rome-1960 grâce à Gandoura Lachhab et Mohamed El Gourche, triple vainqueur du Tour du Maroc (1960, 1964 et 1965).

La "petite reine" marocaine a fait son retour aux JO en 1984 à Los Angeles, avant de participer à trois éditions consécutives (Londres-2012, Rio De Janeiro-2016 et Tokyo-2020).

De son côté, le champion Achraf Ed-Doghmy a expliqué que son principal objectif est de signer une participation honorable aux JO, assurant que la qualification aux Jeux olympiques n'est pas chose aisée mais constitue un exploit en soi. Il a noté que la qualification aux JO, où il prendra part à la course en ligne et à l'épreuve contre-la-montre, vient couronner d'importants efforts déployés conjointement par la FRMC, le staff technique et les différents membres de l'équipe nationale. Et d'ajouter que sa présence aux JO sera une bonne opportunité pour se mesurer aux meilleurs coureurs cyclistes au monde et acquérir davantage d'expérience.

Aux JO de Paris, 60 sportifs (42 hommes et 18 femmes) défendront les couleurs nationales dans 19 disciplines sportives.

Le bilan de la participation du Maroc aux Jeux olympiques s'élève à 24 médailles au total, dont 7 en or, 5 en argent et 12 en bronze, depuis l'édition de 1960 à Rome.

Ines Laklalech aspire à honorer le golf marocain

La golfeuse marocaine Ines Laklalech, qui prendra part à la compétition de golf comptant pour les Jeux olympiques (JO) de Paris (26 juillet-11 août) aura la tâche de représenter dignement le golf marocain lors de ce rendez-vous qui réunit les meilleurs golfeurs de la planète.

Il s'agit de la troisième participation consécutive du golf marocain à cette grand-messe sportive planétaire après les éditions de Rio de Janeiro-2016 et Tokyo-2020. Les couleurs nationales étaient alors défendues par Maha El Haddioui. Laklalech est la première joueuse marocaine à remporter la 32ème édition du Lacoste Ladies Open de France 2022. Elle a marqué l'histoire du golf national en franchissant le cut lors du LOTTE Championship, épreuve du LPGA Tour, avant de signer une remarquable performance à l'Investec SA Women's Open en Afrique du Sud, en occupant la 5ème place, marquant ainsi son meilleur classement de la saison.

"La qualification de la championne marocaine aux JO de Paris est le fruit d'un travail de longue haleine entamé depuis le début de l'année", a affirmé le président de la commission d'organisation des compétitions sportives à la Fédération Royale marocaine de golf (FRMG), Jalil Benazouz, ajoutant que le fait de figurer dans le classement permettant une participation aux Jeux olympiques n'est pas une tâche de tout repos. Ines Laklalech a acquis une grande expérience lors de son brillant parcours marqué par des participations à des compétitions nationales et internationales, a-t-il déclaré à la MAP, soulignant que la FRMG n'a ménagé aucun effort afin de réunir les conditions de succès pour la golfeuse marocaine et lui permettre de se qualifier et se préparer comme il se doit aux JO de Paris, que ce soit en termes de formateurs ou d'infrastructures dédiées à l'entraînement.

Dans ce sens, le responsable fédéral a formulé le souhait de voir Laklalech signer une participation remarquable lors de ces Jeux, voire de monter sur le podium à Paris. Par ailleurs, M. Benazouz a indiqué que la FRMG a signé une convention avec le Comité national olympique marocain dans le cadre du programme "Jil 28/32" réservé aux meilleurs sportifs marocains et visant à recruter les champions en herbe à même de représenter le golf marocain dans les compétitions majeures, à l'image des prochaines éditions des JO.

Le judo marocain en quête d'une première médaille olympique

Le judo marocain, qui sera représenté aux Jeux olympiques de Paris (26 juillet-11 août) par le trio Soumia Iraoui, Abderrahmane Boushita et Achraf Moutie, caresse le rêve de signer une participation honorable et offrir au Royaume sa première médaille olympique dans cette discipline.

Soumia Iraoui (-52 kg), Abderrahmane Boushita (-66 kg) et Achraf Moutie (- 81 kg) avaient validé leurs billets de qualification aux JO de Paris après les bons résultats qu'ils ont signés lors des différents rendez-vous et tournois auxquels ils ont pris part ces trois dernières années. Il s'agit en fait de la deuxième participation d'Iraoui (28 ans) aux JO après la première signée à Tokyo-2020, tandis que Boushita (26 ans) et Moutie (27 ans) découvriront pour la première fois cette compétition planétaire.

En dépit de ses précédentes participations

aux JO, le judo marocain n'a toujours pas réussi à monter sur le podium depuis sa première apparition qui remonte à l'édition 1972 à Munich. Quoi qu'il en soit, les chances des judokas marocains de décrocher une première médaille olympique dans ce sport demeurent fortes, dans la mesure où l'expérience du trio marocain pourrait lui permettre de réaliser cet exploit à Paris.

Les dix-sept premiers athlètes classés au niveau mondial dans chaque catégorie de poids ont directement assuré leur participation aux JO de Paris, sur la base de leur classement et du nombre de points gagnés lors des compétitions organisées par la Fédération internationale de judo, outre le quota continental. Dans ce sens, le directeur technique national de la Fédération Royale marocaine de judo, Abdellah Gaidi, a assuré que la qualification aux Jeux olympiques n'est pas chose

aisée et requiert effort et travail continu, ajoutant que les judokas du monde essayent de se positionner dans le Top 17 mondial afin d'assurer leur qualification aux JO.

Les judokas partout dans le monde prennent part aux tournois et championnats afin d'engranger le maximum de points et renforcer, ainsi, leurs chances de figurer au Top 17 mondial, comme c'est le cas pour les tournois open (100 pts), les Grands Prix et championnats continentaux (700 pts), le Grand Chelem (1000 pts), le master qui se joue une fois chaque année et qui connaît la participation des 16 meilleurs judokas (1800 pts), en plus des championnats du monde (2000 pts). Les préparatifs des champions marocains pour les JO ont débuté il y a trois ans, juste après la fin des JO de Tokyo, à la faveur d'un programme de préparation bien ficelé en prévision des championnats et tournois mondiaux, a dé-

claré le DTN à la MAP. Il a souligné, dans ce sens, que la participation des judokas marocains aux rendez-vous internationaux et mondiaux a toujours été un objectif principal de la fédération afin d'améliorer les points des athlètes, ajoutant qu'un système de graduation est adopté en matière de participation annuelle pour permettre aux meilleurs judokas de l'emporter.

Selon Gaidi, la qualification des judokas marocains aux JO est un exploit en soi, émettant le souhait de voir les athlètes marocains signer des performances honorables lors de ces rendez-vous olympique.

Les compétitions de judo, qui se tiendront du 27 juillet au 2 août prochain au stade Champ-de-Mars connaîtront la participation de 372 athlètes selon le comité international olympique.

Par Hicham El Azhari (MAP)

La cérémonie sur la Seine ou l'histoire d'une idée folle



Il s'en est fallu de peu que l'idée folle d'organiser une cérémonie d'ouverture des JO sur la Seine ne voie pas le jour: née il y a plusieurs années, elle a dû surmonter de nombreux obstacles techniques, politiques et sécuritaires.

Ce jour de mai 2020, le préfet de police de Paris Didier Lallement ne mâche pas ses mots face aux organisateurs des Jeux olympiques. "Clairement, il a expliqué qu'il ne voulait pas de cette cérémonie sur la Seine, qu'en termes de sécurité, ce n'était pas possible", raconte un participant à cette réunion à la préfecture de police sur l'île de la Cité. "On a un peu vacillé, sur le mode +Est-ce qu'on va y arriver?+, +Est-ce que le préfet va réussir à convaincre les autorités de ne pas la faire?+."

Inédit, le projet initial avait de quoi susciter les sueurs froides des forces de l'ordre: plusieurs centaines de milliers de personnes disséminées sur six kilomètres de quais de Seine, dans un contexte de menace terroriste élevée.

Un spécialiste des questions sécuritaires, le criminologue Alain Bauer, évoque à la télévision une "cérémonie criminelle", pas moins.

Pourtant, l'idée de la Seine comme scène de spectacle remonterait à 1998, pour la Coupe du monde de football, à en croire une interview récente au Figaro de Michel Platini, qui dirigeait le comité d'organisation: "On avait un plan pour la Seine. L'Etat nous l'avait refusé, pour des raisons de sécurité." Quand la France avait candidaté pour les JO-2012 finalement attribués à Londres, l'ancien président Jacques Chirac avait imaginé lui une cérémonie hors d'un stade, sans que la Seine ne soit dans le scénario.

En tous les cas, l'idée flottait dans les esprits au moment de la candidature pour 2024, assurent plusieurs sources autour et au sein de l'organisation des JO.

Un soir d'octobre 2016, à l'occasion d'une +Nuit blanche+ parisienne, ces fêtes

culturelles nocturnes organisées tous les ans dans la capitale, la maire socialiste Anne Hidalgo et le président du CIO Thomas Bach observent des bateaux aux couleurs olympiques naviguer sur le fleuve parisien, en face de Notre-Dame. "Je ne sais pas si ça a joué, mais elle se le rappelle", assure un élu parisien.

Un autre événement va convaincre Thomas Bach de sortir du stade: la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de la jeunesse à Buenos Aires le 6 octobre 2018. Les images de liesse de la population argentine font mouche auprès du Suisse qui, deux mois plus tard, fait part de son enthousiasme devant les comités nationaux en marge de la commission exécutive.

"Quand j'arrive au Cojo, sortir du stade, c'est déjà dans l'air du temps côté du CIO, le contexte est favorable", raconte à l'AFP Thierry Reboul, le directeur des cérémonies du Comité d'organisation, recruté en mai 2018.

L'ancien patron de l'agence Ubi Bene avait marqué les esprits en installant une piste d'athlétisme sur la Seine à l'occasion de la journée olympique en juin 2017. Celui qui entrera dans l'équipe de Tony Estanguet quelques mois plus tard avait-il déjà l'idée d'utiliser la Seine en arrivant? "Honnêtement pas du tout, l'histoire de la piste d'athlé, je voulais l'image mais je n'y ai pas pensé ensuite", assure-t-il.

A son arrivée au Cojo, "on me parle très vite des Champs-Élysées, sauf que je trouvais ça pas assez original". Lui assure que l'idée naît lors d'une déambulation. "En me baladant dans Paris un jour, je me suis dit +mais évidemment, c'est sur la Seine qu'il faut le faire+, explique-t-il à l'AFP.

Une version pas forcément validée par tous. "Je ne sais pas vraiment qui le premier a eu l'idée, mais ce dont je suis sûr, c'est qu'au sein de notre équipe, l'idée de la Seine était déjà présente avant que Thierry Reboul n'arrive au Cojo", assure

un membre de l'entourage de la maire de Paris. Dès 2019, les équipes du Cojo se penchent sur le projet, mètre par mètre, se penchent sur les conditions météo... La mairie de Paris et les organisateurs sont en phase. Reste à embarquer les pouvoirs publics.

Tony Estanguet en parle en novembre 2020 à Emmanuel Macron qui dit dans un entretien à l'Équipe trouver l'idée "folle" et dit "banco". Ne manque plus à convaincre que l'Intérieur et la préfecture de police, très réticents.

Mais le président français tranche et officialise ce projet lors des JO de Tokyo à l'été 2021. Le départ du préfet de police de Paris Didier Lallement à l'été 2022, farouche opposant à cette idée, et l'arrivée de Laurent Nuñez, "fin politique", met "beaucoup d'huile dans les relations entre la police et les organisateurs", assure un haut fonctionnaire. Les promoteurs de la folle idée l'ont emporté. Pour autant, les tumultes ne prennent pas fin. Les tractations sur sa mise en exécution s'intensifient.

En cause? La jauge de spectateurs, que

la préfecture de police de Paris va habilement faire descendre mois après mois, conciliabules après conciliabules.

Bien loin des deux millions de spectateurs, hypothèse de départ des organisateurs et de la mairie de Paris, le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin fixe un chiffre devant les sénateurs en octobre 2022: 600.000.

Puis silence... Le contexte géopolitique se durcit avec la guerre en Ukraine, puis la guerre à Gaza à partir de l'automne 2023. L'enjeu sécuritaire devient majeur, le risque terroriste plane et les demandes de plan B se multiplient.

Mais rien ne bouge et rien ne filtre avant que le couperet tombe en janvier 2024. Ce sera finalement moitié moins, 100.000 payants, et 220.000 invités sur les quais hauts. Plus question de venir à brûle-pourpoint, sans sésame.

"On a atterri sur un chiffre acceptable", se félicite un haut fonctionnaire qui, ironique, ne cache pas sa satisfaction: "Lors des premières réunions, ils planaient avec leur million tandis que les policiers parlaient de 250.000. Qui a gagné?"

Ines Laklalech et Yassine Rahmouni porteront le drapeau national lors de la cérémonie d'ouverture des JO

La golfeuse Ines Laklalech et le cavalier Yassine Rahmouni porteront le drapeau national lors de la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques (JO Paris 2024) qui aura lieu, vendredi soir, a-t-on appris, jeudi auprès du Comité National Olympique Marocain (CNOM).

"Conformément aux orientations du Comité International Olympique (CIO), le choix du CNOM s'est porté sur un duo mixte, composé de la golfeuse Ines Laklalech et du cavalier Yassine Rahmouni", a précisé la même source.

Le Maroc s'apprête à écrire un nouveau chapitre de son histoire olympique avec 60 athlètes présents à Paris pour les JO d'été.

La délégation sportive nationale, composée de 42 hommes et 18 femmes, participera à 19 disciplines.

Dans la vallée de Shushica, des Albanais bataillent pour l'"or bleu"

Sous un soleil de plomb, la rivière Shushica irrigue une vallée du sud de l'Albanie, où les riverains s'insurgent contre un projet visant à détourner l'une de ses sources vers des stations balnéaires sur la côte ionienne.

"Cette eau est notre vie et nous poursuivrons la bataille pour défendre la rivière. La bataille pour l'eau est la bataille pour nos enfants, pour notre avenir", dit à l'AFP Lulezim Bardhi, un médecin de la vallée, après avoir bu de l'eau cristalline de la rivière.

Non loin de là, des centaines de tuyaux bleus sont empilés sur un chantier à l'arrêt, dans l'attente d'une étude d'impact sur la biodiversité de ce projet controversé, lancé en 2019.

Si les travaux redémarrent, les tuyaux seront utilisés pour construire un aqueduc long de 17 kilomètres, afin d'acheminer de l'eau captée d'une des sources de la rivière vers la côte, en plein essor touristique.

Longue de 80 kilomètres, Shushica est un des affluents du fleuve Vjosa, auquel le gouvernement albanais a accordé en 2023 le statut de parc national, lui garantissant "le plus haut niveau de protection", mais aussi à ses affluents.

La Vjosa prend sa source en Grèce et coule jusqu'à la mer Adriatique, en traversant l'Albanie sur quelque 200 kilomètres.

Sotir Zaho Aliaj, un habitant de la localité de Brataj, traversée par Shushica -- comme une trentaine d'autres villages -- explique que des projets similaires apparaissent depuis déjà une cinquantaine d'années.

"Mais aucun n'a été réalisé en raison des conséquences sociales, économiques et environnementales", dit ce riverain, en se pressant de déployer sur le pont de Brataj une grande bannière frappée du message en anglais "Sauvons notre Shushica".

Au pied du somptueux pont en pierre du XIV^e siècle, la rivière d'un vert émeraude baigne une plage de galets.

Un acte de mobilisation y est organisé par plusieurs ONG internationales de protection de l'environnement, comme Riverwatch, EuroNature et leur partenaire albanais EcoAlbania, pour soutenir le combat des habitants.

Y sont présentes aussi "Les courageuses femmes de Krsusica", connues pour avoir monté la garde pendant 500 jours, en 2017 et 2018, afin d'empêcher la construction de centrales



hydroélectriques sur leur rivière en Bosnie centrale.

"Nous prélever l'eau, c'est ruiner notre avenir. Ce serait une catastrophe, ce serait la fin de l'agriculture, la fin pour notre bétail. C'est notre bataille pour la survie", s'exclame Ilia Bombaj, un enseignant venu manifester. Les habitants admettent qu'il faut bien trouver une solution pour approvisionner la côte, mais ils demandent au gouvernement de renoncer à ce projet et de trouver l'eau ailleurs.

Ils affirment que le débit de la rivière est déjà affecté par des change-

ments climatiques. En plein vague de sécheresse qui frappe les Balkans, Shushica n'est plus qu'un filet d'eau à certains endroits.

"C'est interdit de dévier l'eau des rivières dans le parc national. Un tel projet mettrait en danger le statut du fleuve, avec un impact sur la biodiversité et l'écosystème, mais aussi sur l'économie locale qui dépend de la rivière", affirme Besjana Guri, une représentante d'EcoAlbania.

La ministre albanaise de l'Environnement, Mirela Kumbaro, assure à l'AFP qu'"il ne s'agit pas de détour-

ner l'eau de Shushica pour alimenter la côte et priver ainsi d'eau les gens vivant dans la vallée de la rivière".

Les autorités affirment que Shushica est alimentée par des dizaines de sources et que celle visée par l'aqueduc se trouve en dehors de la zone protégée.

"Des experts albanais et internationaux ont été consultés pour mener à bien ce projet, et les travaux avaient commencé bien avant que Vjosa soit déclarée parc national, statut de grande valeur que les autorités sont déterminées à protéger", assure Mme Kumbaro.

L'Albanie est riche en eau. Elle compte plus de 150 rivières et ruisseaux, mais qui sont mal gérés.

Et les coupures d'eau sont fréquentes dans le pays.

"A cause des changements climatiques, il faut se préparer à tous les scénarios", met en garde Ferdinand Bego, professeur des sciences naturelles à l'Université de Tirana, qui redoute un "conflit permanent entre l'agriculture et le tourisme".

"La bataille pour l'or bleu est le plus grand défi de ce nouveau millénaire. Cette région de la Méditerranée orientale en sera l'une des plus touchées", dit-il.

Recettes

Salade de riz light au thon



Ingrédients

1 grand verre de riz
1 boîte de thon au naturel ou à l'huile d'olive
1 boîte de maïs ou 2 petites
1 petit verre d'olives vertes
1 c-à-soupe de moutarde
1 c-à-soupe d'huile d'olive
2 c-à-soupe de vinaigre huile d'olive
2 oeufs

Préparations :

1. Cuire le riz selon les indications sur le paquet. Égoutter et placer au frais.
2. Cuire les oeufs, les écailler et réserver au frais.

3. Dans un saladier, verser le riz et détacher les graines à l'aide d'une fourchette.

4. Ajouter le thon ainsi que le maïs égouttés préalablement.

5. Ajouter les olives coupées en rondelles.

6. Ajouter la mayonnaise ou si vous préférez comme moi la salade de riz light mélanger l'huile d'olive, vinaigre et moutarde, allonger avec un peu d'eau et verser sur la salade de riz.

7. Décorer d'oeuf coupé en quartier et réserver au frais jusqu'au moment de servir.

Un hockeyeur australien s'ampute d'une partie d'un doigt pour participer aux Olympiades

Le hockeyeur australien Matt Dawson a choisi de se faire amputer d'une partie d'un doigt pour pouvoir participer aux Jeux olympiques de Paris-2024, a-t-il expliqué vendredi.

Le joueur de 30 ans, qui faisait partie de l'équipe médaillée d'argent il y a trois ans à Tokyo, s'est récemment cassé l'annulaire de la main droite, ce qui a remis en question sa participation à une troisième édition des Jeux olympiques.

Les médecins lui ont conseillé de le plâtrer et de le laisser se rétablir ou de se faire couper la partie supérieure. Il a opté pour cette dernière solution et s'est fait opérer cette semaine.

"J'ai pris une décision éclairée avec le chirurgien, non seulement pour avoir l'occasion de jouer à Paris, mais aussi pour la vie à venir", a-t-il déclaré à la chaîne australienne Channel Seven alors qu'il montait à bord d'un avion pour la France.

"La meilleure option était d'enlever le haut de mon doigt", a-t-il poursuivi. "C'est un petit changement et

c'est un défi excitant".

L'entraîneur australien Colin Batch a salué cette incroyable démonstration d'engagement: "Ce n'est pas quelque chose qu'un entraîneur peut décider pour un joueur", a-t-il déclaré à la télévision.

"Tout le mérite en revient à Matt. Il est évident qu'il s'est vraiment in-

vesti pour pouvoir jouer à Paris. Je ne suis pas sûr que je l'aurais fait, mais il l'a fait, alors c'est super".

L'Australie, qui s'est inclinée face à la Belgique aux tirs au but lors de la finale de Tokyo, affrontera l'Argentine, championne olympique 2016, pour son entrée en lice à Paris le 27 juillet.

